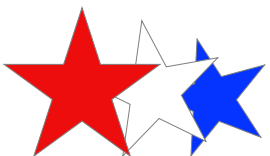


THE PIGEON PRESIDENT

★ AMERICA'S UNIVERSITY OF MONTREAL LAW STUDENTS' NEWSPAPER ★



DONALD J. TRUMP
PRÉSIDENT ÉLU DES ÉTATS-UNIS
... sérieusement ?



BONJOUR LA POLICE

Maxime Leboeuf
Rédacteur en chef

Il y en a au SPVM et à la SQ qui devaient attendre impatiemment les élections américaines du 8 novembre dernier. Alors que les cas d'espionnage de journalistes s'accumulaient et que l'étau commençait sérieusement à se resserrer autour de certains hauts gradés, l'éclipse médiatique du Donald leur a offert quelques jours de répit. Il est toutefois crucial d'éviter que ce scandale se perde dans les aléas de l'actualité. Les enjeux qu'il soulève sont beaucoup trop importants.

Car cette histoire, au-delà de l'encourageante indignation qu'elle provoque, a le potentiel d'entraîner une véritable remise en question du régime de protection des sources journalistiques et de surveillance électronique au Canada. Clairement, quelques congédiements couplés à une formation juridique renouvelée des policiers et des juges de paix ne suffiront pas. Le peu de considération accordé à la liberté de presse par les forces de l'ordre relève bien plus du manque de contre-pouvoir durant les enquêtes que de la témérité de quelques individus.

À cet égard, la décision du gouvernement Couillard d'imposer que les demandes de mandat visant des journalistes passent dorénavant par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

est encourageante. Le directeur du *Devoir*, Brian Myles, proposait aussi d'y ajouter l'adoption d'une loi sur la protection des sources journalistiques pour forcer la main aux juges lors de l'octroi de mandats. On renforcerait ainsi l'application des balises spécifiques aux journalistes déjà établies par la Cour suprême.

Il faut cependant réaliser que la surveillance de journalistes n'est pas qu'une attaque contre la liberté de presse. C'est aussi une attaque contre la liberté, tout court. Que des policiers aient pu être judiciairement autorisés à espionner un journaliste en dit long sur l'état de notre droit en matière de vie privée. Si la protection offerte aux journalistes est si faible, c'est peut-être parce que celle offerte au reste des citoyens l'est encore plus.

Alors que la décision d'espionner Lagacé était politiquement dangereuse, vu le risque avéré que l'histoire tombe entre les mains des médias, celle de surveiller un citoyen « normal » l'est beaucoup moins. Pour quelqu'un ne disposant pas du pouvoir d'enquête de *La Presse*, il est effectivement difficile d'obtenir de l'information sur les activités policières, à moins que des accusations ne la révèlent. Et ça, les policiers le savent très bien.

On voit ainsi se dessiner toute la problématique du régime actuel de protection du droit à la vie privée : les

policiers n'ont qu'à éviter de révéler leurs surveillances par des accusations pour profiter d'une impunité quasi totale une fois un mandat en main. Grâce à l'apparente facilité d'obtenir cette autorisation judiciaire, on peut ainsi se permettre de surveiller des individus liés indirectement à un crime potentiel, comme c'est le cas des journalistes espionnés, sans jamais avoir à se justifier après coup. De l'information facile permettant de maximiser le contrôle sur une enquête sans jamais vraiment avoir un juge dans les pattes. Le crime parfait.

Difficile de croire, dans ce contexte, que les forces de l'ordre n'abusent pas régulièrement de leurs pouvoirs contre des opposants qui, comme Marie-Maude Denis ou Patrick Lagacé, parlent un peu trop fort au goût des patrons; des leaders étudiants, des adversaires politiques, ou même des chercheurs universitaires, par exemple.

Une réforme sérieuse des balises juridiques et administratives devrait être envisagée pour contrer ce phénomène. D'une part, il est impératif de revoir les conditions d'octroi de mandats de surveillance. Non seulement n'ont-elles pas été adaptées aux enjeux constitutionnels de l'ère numérique, mais certains amendements récents les ont sérieusement élargies en permettant notamment la localisation GPS et la vidéosurveillance. Si ces pouvoirs peuvent

parfois être nécessaires à la répression efficace du crime, ils deviennent particulièrement dangereux lorsqu'on les utilise en croyant qu'ils ne seront jamais révisés, faute d'accusations. D'où la nécessité de les encadrer plus sérieusement.

D'autre part, comme le suggérait récemment le lanceur d'alerte Edward Snowden, la création d'un organe de révision indépendant sur l'octroi et l'exercice des mandats de surveillance électronique permettrait de contrer le sentiment d'impunité chez les forces de l'ordre. Une telle entité pourrait notamment accéder confidentiellement aux demandes de mandats et, si nécessaire, réprimer les actions policières jugées illégales, même si aucune accusation n'en a découlé. Car au-delà des conditions d'octroi de mandats, il est crucial de garantir le respect effectif du droit à la vie privée en surveillant davantage l'exercice du pouvoir policier durant les enquêtes.

Les récents cas d'espionnage de journalistes ont démontré l'importance d'agir en ce sens. Or, les enjeux de liberté de presse et de droit à la vie privée face à la surveillance électronique sont intimement liés et doivent donc être adressés de pair. Il ne sera pas suffisant de renforcer les protections offertes aux journalistes; il faut aussi réaffirmer les garanties constitutionnelles des citoyens à l'ère numérique. « L'affaire Lagacé » est une occasion parfaite de le faire.

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

JANVIER 2017

Soumettez votre texte au
www.pigeondissident.com/publier

Ce journal est fait de papier Enviro100, avec des fibres 100% recyclées post-consommation.
Fabriqué au Québec.

LE PIGEON DISSIDENT INC.

Journal des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

| CONTACT | ÉQUIPE | À PROPOS |
|--|--|--|
| A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8 W. www.pigeondissident.com W. www.lepigeondissident.com | <p>Maxime Leboeuf Rédacteur en chef</p> <p>Étienne Gendron Directeur</p> <p>Émilie Paquin Gestionnaire au contenu-web</p> <p>Nicolas Thiffault-Chouinard Trésorier</p> <p>Olivier Béliveau Directeur de la publicité</p> <p>Philippe Morneau Correcteur en chef</p> <p>William Fradette Directeur artistique</p> <p>Xavier Desrosiers Directeur de la logistique</p> | <p>Merci à nos correctrices :</p> <p>Alexandra Haiduc</p> <p>Charlotte Kadowaki</p> <p>Élisabeth Gendron</p> <p>Emmanuelle Houry</p> <p>Gabrielle Blain</p> <p>Lydia Amazouz</p> <p>Samantha Dubois</p> <p>Sophya Pistachio</p> <p>Imprimerie Hebdo Litho</p> <p>Dépôt légal Novembre 2016 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois.</p> <p>La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident.</p> <p>La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p> <p>Copy- rights Pigeon Dissident 2016.</p> |



Ainsi font, font, font

Ariane Larocque

Comité Amnistie Internationale

Jeanne se rend chez sa camarade de classe Marion pour un « travail d'équipe », c'est-à-dire un parasitage de labeur intellectuel pour s'en approprier le mérite. Sur place, Jeanne, réel modèle de vertu, profite de l'inattention de Marion, partie faire du café, pour subtiliser ses notes de cours de Biens esseulées sur un bureau. Café que Jeanne échappe plus tard sur l'ordinateur de Marion dans un accès de gesticulations théâtrales visant à donner du poids à ses arguments creux. Comble de malheur, après avoir fait sa part (soit la page de présentation du *take home*), Jeanne fait « trois petits tours et puis s'en va », le tout en s'enfermant dans le chat de Marion et en lui cassant la patte. Marion, angoissée à l'idée d'ainsi se faire manipuler, se confie à son père dysfonctionnel, mais celui-ci la renvoie dans sa chambre à lancées de bouteilles de vodka vides. Marion essaie alors de se tourner vers la famille de Jeanne, qui lui répond qu'elle fera son possible pour raisonner l'intéressée. La mère fait donc les gros yeux à sa fille, mais Jeanne se défend mollement et suggère à la blague que l'autre Marion(ette) n'a qu'à l'amener devant les petites créances. À suivre.

Difficile de ne pas prendre en pitié cette pauvre étudiante en nous étant tous plus ou moins imaginés pourchassés par une horde de C+ goguenards. Ou de ne pas soulever le ridicule d'une telle mise en situation tout droit tirée d'un mauvais manuel d'éthique et culture religieuse pour secondaire 2, tout dépendamment.

Maintenant, remplacez Marion par un quelconque pays du tiers monde et Jeanne par une compagnie multinationale canadienne, les notes de cours volées par des ressources naturelles pillées à grandes rafles d'expropriation, l'ordinateur gâché par des terres souillées, et le chat estropié par des enfants malades.

Moins horrifiant que l'image d'une *drop* fatale dans une GPA, j'en conviens.

Sauf que l'analogie boiteuse reste, et ceux qui ont souffert des opérations de ces compagnies minières, gazières et pétrolières ne voient l'ombre de la justice ni chez eux, ni dans les arènes internationales, ni au Canada.

Une illustration frappante est celle des villageois de Kilwa, en République Démocratique du Congo, qui ont vu 73 des leurs massacrés en 2004 lors d'une attaque des forces armées congolaises. Jusque-là, « rien d'anormal », me direz-vous en réprimant une moue désabusée tout en vous rappelant cette discussion unilatérale sur les conflits armés avec l'un des bénévoles un peu collants de la Croix-Rouge enthousiasmés par les déplacements de masse humaine à la sortie du métro UdeM, ladite discussion ayant d'ailleurs été uniquement préférée à tout contact visuel avec un chevronné représentant de chez Bell. Là où le bât blesse, c'est cependant au niveau du support logistique : Anvil Mining,

compagnie minière canadienne, a elle-même reconnu avoir appuyé les Forces armées avant et pendant l'attaque, avec balayé du revers de la main par un tribunal martial congolais hautement critiqué. Conséquemment, en 2010, l'Association canadienne contre l'impunité intente un recours collectif au Québec contre Anvil Mining pour ces abus, mais notre Cour d'appel rejette la requête puisque non compétente pour entendre la cause (1).

Il faut savoir que la plupart des multinationales minières, pétrolières et gazières à l'international peuvent être rattachées au Canada : elles y sont enregistrées, inscrites à nos marchés boursiers ou y ont leur siège social. Ainsi, le TSX et le TSX Venture (*aka* la Bourse de Toronto, pour ceux qui se positionnent tout juste entre le ver de terre et moi sur l'échelle d'expertise en finance) ont plus de d'inscriptions de compagnies relevant des domaines énergétique ou minier que toute autre bourse mondiale, soit respectivement 58 % et 35 % des compagnies minières et pétrolières/gazières publiques dans le monde (2).

En plus d'asperger généreusement ces entreprises de sa recette secrète d'eau bénite (heureuse dilution de sève d'érable et d'hydrocarbures albertains), le gouvernement du Canada n'a encore adopté aucune mesure pour s'assurer de leur respect des droits de l'homme, du travail et de l'environnement. Depuis la dernière décennie, il fait plutôt la sourde oreille aux témoignages d'experts qui confirment les impacts négatifs de la non-réglementation des opérations extractives canadiennes à l'étranger (3).

La communauté internationale, endossant les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, a pourtant envoyé un message clair, à savoir que les corporations doivent respecter les droits humains et que les pays ont un rôle important à jouer dans le contrôle de leurs sociétés ressortissantes. À plusieurs reprises, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a même dû informer le Canada que son inaction équivaut à une violation de ses engagements internationaux en matière de droits humains (4).

Quand le bras de la justice est retenu par des fils

Deux mécanismes extrajudiciaires coexistent au Canada : le Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises (RSE) de l'industrie extractive, et les Points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN). Néanmoins, ces deux mécanismes ont autant de mordant qu'un dentier en pâte à modeler « toute ramollie de bave », n'offrant alors aucune miette de solution effective aux victimes.

D'abord, la révision par le Bureau du conseiller en RSE n'est pas garantie : la compagnie faisant l'objet de la plainte doit s'y assujettir... volontairement ! Même dans l'hypothétique cas où une plainte passerait miraculeusement à travers l'entière du processus, le mandat du Bureau est si restreint qu'il se perd quelque part entre les frontières du

Liechtenstein. Effectivement, il n'inclut ni détermination des faits, ni analyse des dommages causés, ni vérification de la conformité dans la mise en œuvre des directives applicables à l'espèce. Oh, et le Conseiller n'est pas habilité à prononcer une quelconque sanction. Et il ne peut pas non plus émettre de recommandations (5). J'imagine qu'il a au moins la possibilité de froncer les sourcils, mais pas trop quand même; on ne niaise pas avec l'excès de compétence.

En pratique, ce mandat permet donc de frotter les victimes dans le dos tout en leur donnant un *popsicle* de consolation, saveur mi-figue-malaisée mi-raisin-piteux, qui va de toute façon fondre à la même vitesse que leurs espoirs déçus.

Quant processus du PCN, il représente une bien piètre alternative. Ses principales faiblesses font écho à celles précédemment énoncées : le respect de ses principes fondamentaux est volontaire, et son mandat ne comprend ni la recherche de faits, ni la détermination d'une possible violation des lignes directrices de l'OCDE. Il n'accorde ni le pouvoir de recommander des réparations, ni celui d'imposer des peines. Cerise sur le fameux *popsicle*, lorsque mis en branle, le processus est tenu secret jusqu'à son achèvement, au sein même du gouvernement (6), témoignant ainsi d'une interdépendance institutionnelle plus opaque que la cataracte de Montsquiou.

Verdict : les tribunaux canadiens, derrière leurs *fronts* procéduraux, ne sont pas accessibles. En fait, dans la plupart des poursuites contre ces magnats de l'extractivisme, nos cours ont souligné le fait qu'elles ne représentent pas l'endroit le plus approprié pour entendre ce genre d'affaires, alors qu'elles sont concrètement les seules instances qui peuvent les recevoir (7). Comme quoi les tribunaux de la cinquième dimension parallèle ont juridiction absolue en la matière. Parce que si nous nous scandalisons ici-même de l'inaccessibilité du système judiciaire en bramant sur la place populaire au *gouvernement des juges*, imaginez là où le gouvernement, c'est le juge.

Sous le poids de l'évidence, le Parlement doit adopter des mesures législatives permettant aux victimes étrangères de poursuivre les entreprises enregistrées au Canada leur ayant causé préjudice, et ce devant les Cours canadiennes qui doivent être expressément déclarées compétentes en la matière.

S'impose aussi la création d'un poste d'Ombudsman pour le secteur extractif au Canada, habilité des pouvoirs d'entendre les plaintes, d'enquêter sur les agissements possiblement inappropriés des sociétés et, le cas échéant, d'émettre des recommandations à celles concernées et au gouvernement canadien pour remédier à la situation.

Bref, une réelle tribune est cruciale; une tribune publique, qualifiée pour exhorter la cessation de tout support politique, financier ou diplomatique par l'État canadien, peu importe la Divine volonté des compagnies.

Pas un théâtre de marionnettes avec de beaux trompe-l'œil en papier mâché. Si le Gouvernement désire placer quelques marionnettes sur les sièges de l'Exécutif,

soit, mais qu'il en laisse au moins quelques-unes au costumier de Radio-Canada.

(1) United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of Congo, Report on the conclusions of the Special Investigation concerning allegations of summary executions and other human rights violations perpetrated by the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo (FARDC) in Kilwa (Katanga Province) on 15 October 2004, p. 1-2 (<http://www.raid-uk.org/sites/default/files/monuc-final-report.pdf>)

(2) Amnesty International Canada, *Open for Justice*, p. 1 (http://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/ai_o4j_background.pdf)

(3) *Id.*

(4) United Nations Committee on the Elimination of all forms of Racial Discrimination, *Concluding Observations of May 25, 2007*, CERD/C/CAN/CO/18, par. 17, and of March 9, 2012, CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 14.

(5) Canadian Network on Corporate Accountability, *Canada needs to be open for Justice*, p. 2, (<http://www.kairoscanada.org/wp-content/uploads/2013/11/WD-CNCA-canada-needs-to-be-open-for-justice.pdf>)

(6) *Id.*, p. 3

(7) Amnesty International Canada, préc., note 2, p. 4.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Réforme du baccalauréat : | 4 |
| La faculté sur le grill: | 5 |
| Élections américaines: | 6-9 |
| Le courage philosophique: | 10 |
| Le cas d'Alice Paquet: | 11 |
| La face cachée de l'écologie: | 12 |
| La santé selon Barrette: | 13 |
| L'affaire Lagacé: | 14 |
| Excisions, parlons-en: | 15 |
| Compétitrices de la langue anglais: | 16 |

À PARAÎTRE SUR NOTRE SITE WEB

Les recommandations de Clio pour le temps des fêtes
Gregory Leone

Did I tell you about Jeremy?
Nicolas Thiffault-Chouinard

La mort de l'Occident
Jad Elmahboubi



RÉFORME DU BACCALAURÉAT

Entrevue avec la vice-doyenne

Maxime Lebœuf

Rédacteur en chef

Maxime Lebœuf: Maintenant que le rapport est publié, quelles sont les prochaines étapes pour le projet de réforme?

France Houle: Nous menons présentement vaste consultation pour prendre le pouls des communautés professorale, étudiante et juridique sur les orientations générales. L'objectif est de soumettre ces orientations à l'assemblée des professeurs d'ici la fin de la session d'hiver 2017, idéalement en février. Une fois ces orientations adoptées, la deuxième étape sera de développer le nouveau programme au cours de l'année 2017.

Puis, une fois ce programme adopté par les professeurs, les instances universitaires devront se prononcer.

ML: L'idée d'augmenter l'enseignement de compétences suggère-t-elle la diminution de l'enseignement de connaissances disciplinaires?

FH: Pas nécessairement; on cherche plutôt à rééquilibrer le programme. Présentement, environ 85 % des cours ne sont axés que sur les connaissances disciplinaires. Le projet de réforme vise à y introduire plus de compétences et de savoir-être. On veut vraiment arrêter d'enseigner en silo pour que les étudiants puissent comprendre les différents aspects d'un problème juridique. On va donc continuer à enseigner des connaissances de base, surtout en 1^{re} année, mais on veut aussi faire en sorte que les étudiants comprennent les liens entre ces différentes connaissances de base.

ML: De quelle façon la faculté abordera-t-elle la question de la diversité au sein de son programme?

FH: Pour l'instant, on manque de données pour vraiment connaître le portrait des étudiants et adresser le problème. J'ai soumis un modèle de sondage à cet effet à l'exécutif de l'AED pour qu'ils nous aident à consulter la population étudiante. On sait toutefois que le problème existe bel et bien pour la représentativité des autochtones. Le défi est de savoir comment aller les chercher.

ML: Comptez-vous adresser le manque de flexibilité du programme pour les étudiants travaillant durant leurs études?

FH: C'est trop tôt dans le processus de réforme pour vraiment répondre à cette question. Mais la question des études à temps partiel, c'est l'UQAM qui s'est

toujours occupé de ça. Elle a toujours ouvert son programme aux étudiants à temps partiel; c'est ça sa clientèle, si je peux dire. Un moment donné, il faut être capable de se positionner pour pas tous offrir la même chose.

ML: Comment réconcilier l'approche-programme avec la liberté académique des professeurs?

FH: La limitation de la liberté académique en ce qui a trait au contenu des cours est une question qui se résout avec la définition de chaque cours. Il y a déjà un contenu obligatoire pour les différents cours qui circonscrit cette liberté, mais aussi une marge de manœuvre sur les méthodes et la forme de l'enseignement. Malgré la liberté académique, ça prend quand même une certaine cohérence au sein du programme.

Non scholae sed vitae discimus

Gregory Leone

« Pas pour l'école, mais pour la vie entière » : cette citation du philosophe romain Sénèque le Jeune, est, selon moi, au cœur du rapport sur la réforme du baccalauréat. En effet, en survolant le rapport, j'ai constaté que cette réforme veut inculquer aux étudiants les connaissances et les compétences qu'un juriste doit posséder pour participer pleinement à la société. En ce sens, je pense que cette volonté est un geste que nous devons accueillir à bras ouverts, car un juriste ne doit pas être déconnecté des mutations affectant la société dans laquelle il évolue. À ce titre, je discuterais de deux éléments qui me tiennent à cœur et dont j'ai constaté la présence dans le

rapport : la question de combler le déficit culturel et le changement des méthodes d'évaluation.

Lors de ma première année à la Faculté de droit, j'ai constaté qu'il y avait un manque de perspective historique sur le droit. Certes, le cours Fondements du droit I a pour tâche d'inculquer les grandes étapes dans la formation des deux systèmes juridiques cohabitants au Canada, mais, parfois, j'avais l'impression que le récit proposé était décousu et n'offrait pas une vision globale de l'évolution desdits systèmes juridiques. Pas étonnant qu'après le cours, les étudiants le considèrent comme lourd et peu utile. Toutefois, ce problème peut être résolu si un récit cohérent est proposé; récit dans lequel les étudiants pourront se situer afin de saisir les interactions entre les bouleversements historiques et l'élaboration de la règle de droit. L'histoire, pour reprendre les propos de Cicéron, est *magistra vitae*, c'est-à-dire une

maîtresse de vie; c'est ce principe qui doit guider le cours Fondements du droit I.

Le changement des méthodes d'évaluation est fort pertinent, car, dans le quotidien d'un juriste, les compétences que nous avons développées en répondant à des examens écrits dans un temps fixe ne sont pas nécessairement celles que nous allons utiliser. Un juriste doit pouvoir communiquer à l'écrit d'une manière concise, s'habituer à communiquer oralement avec ses pairs et ceux qui ne sont pas juristes, faire preuve d'empathie, d'humilité et de compréhension. Je tiens à citer un extrait du *Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas dans lequel Edmond Dantès, le personnage principal, et l'abbé Faria, celui qui sera un mentor pour Dantès, discutent d'éducation alors qu'ils sont emprisonnés au château d'If (1):

« Deux ans !, dit Dantès, vous croyez que je pourrais apprendre toutes ces choses en

deux ans ? »

« Dans leur application, non; dans leurs principes, oui: apprendre n'est pas savoir; il y a les sachants et les savants: c'est la mémoire qui fait les uns, c'est la philosophie qui fait les autres. »

Ainsi, pour l'abbé Faria, il faut faire une distinction entre les connaissances et la mise en pratique de ces dernières. La mise en pratique de connaissances nécessite à la fois une bonne maîtrise de ces dernières, mais aussi des compétences et des qualités humaines. Cela rejoint le rapport où un équilibre veut être trouvé entre les connaissances, le savoir-faire et le savoir-être.

Somme toute, je pense que ce rapport est un grand pas dans l'élaboration d'une formation juridique qui ferait honneur à la citation de Sénèque exposée au début de cet article.

(1) Alexandre Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, Paris, Éditions Gallimard, p. 182-183 (coll. « La Pléiade »).

Une chance en or

Bénédict Gauvin-Morin

VP affaires académiques

Rarement les étudiantes et les étudiants auront-ils pu siéger aux différents comités entourant les réformes du baccalauréat en droit dans l'histoire de notre Faculté. Il va sans dire qu'afin d'assurer le succès du processus en cours, elle a tout intérêt à bénéficier de l'entière collaboration des étudiantes et des étudiants, que ce soit lors de l'élaboration du projet, de son adoption par les instances facultaires et universitaires, ou même pendant son éventuelle implantation. Pour l'instant, c'est plutôt bien parti.

Cela va de soi, les étudiantes et étudiants détiennent une autre perspective sur le programme que le corps professoral, le décanat et les administrateurs. L'ensemble de la communauté facultaire a donc tout à gagner à recueillir les différentes opinions et visions des étudiantes et étudiants entourant les problématiques actuelles du baccalauréat en droit. Ainsi, il est de notre devoir de souligner certains

points que la communauté universitaire ne pourra soulever d'elle-même. Notons par exemple un degré variable de collaboration entre certains professeurs et chargés de cours quant à l'élaboration du contenu de leurs cours comme un enjeu peu susceptible d'être soulevé par ces derniers. De même, les étudiants sont à même de mieux mesurer et qualifier la progression et les liens entre les différents cours. Ces points soulevés amènent une remise en question qui ne peut qu'être propice à l'élaboration d'une nouvelle culture facultaire, dans l'intérêt de tous. La réforme du baccalauréat est l'occasion rêvée de mettre ces questions de l'avant et d'encourager une réflexion en vue de nouvelles pratiques en ce sens.

Nous avons l'avantage d'être en contact avec plusieurs autres associations étudiantes, sur le campus de l'Université de Montréal ou à l'extérieur, grâce au Vice-président aux affaires externes (1) et dû au fait que nous siégeons au Conseil des affaires académiques (2) de la FAÉCUM. Ainsi, en consultant nos collègues, nous sommes à même de prévoir de nombreux écueils pouvant survenir lors de l'implantation du

nouveau programme et serons par conséquent mieux outillés afin de proposer des solutions concrètes. Parmi les problèmes vécus par d'autres associations qui ont été recueillis, notons l'impossibilité de reprendre certains cours échoués qui ne sont plus offerts une fois le projet de réforme mis en application. Être assis à la table nous permettra donc, au moment approprié, de les soulever en amont afin d'éviter que ceux et celles qui vivront cette implantation n'aient à affronter ces situations.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de la Faculté aux opinions étudiantes quant à ce projet de réforme. Depuis le premier jour, nous sommes assis à la table, et continuerons de l'être jusqu'à la fin. Voilà une chance en or de s'assurer que le nouveau programme réponde davantage aux attentes des futurs étudiantes et étudiants. Après tout, notre participation active dans ce processus n'est que le reflet du rôle de votre Association : servir et défendre vos intérêts.

★★★★★★★★★★★★

Rappelons-nous que pour faire suite à une recommandation amenée au CA, ce

dernier a entériné la formation d'un comité spécial (le « comité consultatif »), composé de deux représentants du CA, de deux autres étudiants et du VP Acad. Ce comité s'est penché sur plusieurs questions en lien avec la réforme et a rédigé un rapport qui sera transmis aux membres de l'AED sous peu.

★★★★★★★★★★★★

Suite au dépôt par la Faculté du projet de réforme, transmis aux étudiants via un lien spécial, le comité consultatif a reçu comme mandat de récolter les commentaires des étudiants quant à celui-ci. Ainsi, une plénière, organisée en collaboration avec le *Pigeon dissident*, aura lieu au Café Acquis de droit le 23 novembre prochain, dès 11h30. Nous vous attendons en grand nombre afin de vous entendre : on ouvre les micros! Votre opinion compte et pourrait avoir un impact majeur sur le futur de la Faculté.

[1] J'aimerais d'ailleurs le remercier pour le temps qu'il a passé afin de réaliser une telle consultation auprès de ces autres associations étudiantes.

[2] Le conseil des affaires académiques (CAA) de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) réunit l'ensemble des vice-présidentes et vice-présidents aux affaires académiques des associations étudiantes de l'Université.



Penser le mouvement Sanders

Thibault Froehlich

Alors que viennent de s'opposer le 9 novembre dernier les deux candidats les plus détestés du pays pour le poste de président des États-Unis d'Amérique, il serait bon de prendre un peu de recul sur ces interminables élections en s'intéressant à la grande surprise de celles-ci, Bernie Sanders.

Soixante-quinze ans, trente-cinq années de carrière politique, plus de treize millions de voix et vingt-trois états gagnés lors des dernières élections présidentielles, Bernie Sanders, le « social-démocrate », détonne dans l'échiquier politique américain.

À l'âge où certains sont bien plus préoccupés par leur prochain score au Scrabble avec le voisin d'en face que de la finance internationale et de la réduction des inégalités, Sanders est candidat à l'élection présidentielle de la première force militaire mondiale.

Tantôt déifié, tantôt insulté, le sénateur du Vermont n'est pas un authentique candidat socialiste, il est plutôt une sorte de « pragmatique » ou de « réaliste de gauche ». Il aime d'ailleurs corriger ceux qui le disent socialiste en s'affirmant « social-démocrate ». Cette correction est essentielle pour comprendre la véritable nature politique du personnage et du mouvement Sanders né au cours des primaires démocrates.

Retour sur la *social-démocratie* et le contexte américain général.

À l'origine, les premiers sociaux-démocrates furent des opposants au communisme acceptant les règles du pluralisme politique et souhaitant l'alliance de l'initiative privée à l'impulsion de l'État (doctrine *keynésienne*). Les sociaux-démocrates se souciaient alors des revendications sociales s'opposant à l'économie de marché libre. Pour les sociaux-démocrates de l'époque, il était évident que la nationalisation des moyens de production comme mise en œuvre en U.R.S.S. n'était pas nécessaire pour corriger les injustices naissantes du capitalisme.

Il faut attendre le début des années 80 et le triomphe de la doctrine libérale *thatchérienne* et *reaganienne* pour que les sociaux-démocrates décident de se « moderniser ». Ils sont alors bien plus sur la défense des droits sociaux déjà acquis que sur la conquête sociale de nouveaux droits sociaux (1). La doctrine sociale-démocrate sera à partir de là bien moins idéologique, sociologique et culturelle. Les années 80 marquèrent ainsi un tournant dans les mutations du capitalisme remettant en cause ce que l'on appellera les fondements des « compromis sociaux-démocrates » (2). Leur vocation n'est maintenant plus que de moraliser et d'aménager le capitalisme. C'est ainsi que les principes d'État-Providence, de redistribution des richesses aux couches

les plus populaires sont devenus de plus en plus flous. Les sociaux-démocrates préféreront alors parler de modération salariale et préconiser des politiques d'austérité variant dans leur intensité en fonction de la conjoncture économique. Depuis les années 80, nous avons ainsi assisté à une sorte de « droitisation » du discours des sociaux-démocrates pour aboutir maintenant à une doctrine sociale libérale.

C'est au début des années 90 que le capitalisme a pu se désobstruer de sa peur d'une révolution et, ne craignant plus sa disparition, il a pu se lancer dans une impressionnante politique de recul social dont les conséquences furent désastreuses. Ce nouveau capitalisme, jeune et fringant, n'a pas hésité à accabler la classe moyenne américaine en créant des concentrations de richesses abracadabrantesques. La précarisation rapide d'une frange de la société américaine ne peut d'ailleurs être dissociée, dans le cadre de cet accablant constat, de l'impressionnant accroissement de l'endettement des étudiants (3).

Or, le moteur de la société américaine, celui qu'on évoque comme le rêve américain : la mobilité sociale a eu le temps de tomber en panne.

L'année qui a vraiment permis de révéler les maux d'un capitalisme libéralisé fut l'année 2008. Certains ont alors affirmé que 2008 fut la cause des maux américains, elle n'a pourtant permis qu'à révéler la réalité des principes économiques, financiers et sociaux qui gouvernaient (et gouvernent toujours) des millions de salariés américains.

Mais il y a plus que cette prodigieuse crise du capitalisme, il y a la crise politique qui touche le pays depuis des années. Cette crise, c'est celle du recentrage du parti démocrate qui n'a pas permis de répondre aux exigences des classes moyennes américaines (4).

Et Bernie dans tout ça?

C'est là qu'arrive le vieux aux cheveux blancs du Vermont. Son émergence est indissociable de la crise sociale et politique qui bouleverse le pays avec plus ou moins d'intensité depuis les années 90.

Pour Sanders cette crise sociale ne peut être résolue par une situation de reprise économique. En effet, il ne s'agirait pas d'une crise, mais plutôt d'une réaction logique à un système économique favorisant les riches et appauvrissant les pauvres (5). C'est pourquoi certains diront, à raison, que Sanders a bien plus un discours moralisateur que socialiste, sa volonté est d'intégrer un peu de morale dans ce système économique immoral.

Le second élément indissociable de l'avènement du mouvement Sanders se trouve dans la crise politique du parti démocrate. Celui-ci s'est recentré sous Bill Clinton et a abandonné progressivement le paradigme *Welfarien* (6) délaissant ce qui lui restait de « gauche ».

Si l'on s'arrête un moment sur les grandes lignes du programme de Sanders l'on remarquera, en effet, qu'il n'utilise jamais des arguments relatifs à la lutte des classes, mais obtempère bien plus à une moralisation, un encadrement du

capitalisme comme les Américains le subissent actuellement. La voute centrale de son programme réside, à n'en point douter, sur la réduction des inégalités. Thomas Piketty (7) résume son programme ainsi : « Il souhaite créer un impôt progressif sur les héritages supérieurs à 3,5 millions de dollars (0,3 % d'Américains sont concernés); la sécurité sociale pour tous; le déplaçonnement des cotisations de retraite au-dessus de 250 000 dollars de revenus par an afin d'accorder aux plus modestes une retraite décente; la gratuité des frais d'études universitaires pour tous; 12 semaines de congé médical ou familial et des crèches gratuites pour tous les parents (sa conception de la défense des valeurs familiales) ».

C'est dans la période des années 30 à 70 que les États-Unis réduisirent fortement les inégalités, l'impôt sur le revenu étant fortement progressif avec un niveau de progressivité fiscale considérable (8). Mais c'est Reagan qui, en 1986, a fait baisser à 28 % le taux applicable aux plus hauts revenus (9). Cette politique ne sera remise en cause par aucun des successeurs de Reagan, pas même Clinton ou Obama (il est stabilisé à environ 40 %). Pendant ce temps, le salaire minimum fédéral qui était de 12 \$/h avant Reagan (1969) est passé à 7 \$/h (2016).

L'autre « ennemi » de Sanders, c'est la finance. C'est pourquoi il veut séparer les banques de dépôt des banques d'affaires pour qu'elles ne soient plus « *too big to fail* » (10).

Jamais Sanders n'a prétendu devenir propriétaire des richesses ou même les contrôler, son combat fut plutôt celui de leur redistribution. Il a affirmé ne pas croire en la « propriété publique des moyens de production ». Ceci étant dit, il est toujours bien loin de la situation propatronale de son ancienne rivale, Hillary Clinton.

Si son programme avait été appliqué, nous n'aurions pas assisté à l'établissement d'une puissance socialiste, mais plutôt à la moralisation et la correction des folles défaillances d'un capitalisme ultra-libéralisé dégénéral. En effet, si ce que dit Sanders peut paraître révolutionnaire force est de constater qu'il ne s'agit que d'un « démocrate progressiste ». Howard Dean l'a dit : « La réalité c'est que Bernie Sanders vote 98 % du temps avec les démocrates ». Sanders n'est pas à l'extrême gauche de son parti, mais c'est Clinton qui est à voir comme une candidate à l'ultra-droite des démocrates, épouse de celui qui a signé l'A.L.E.N.A., déclaré son amour au libéralisme et soutenu le recentrage du parti démocratique. Ceci a naturellement eu tendance à rendre à la candidature de Sanders un aspect bien plus de gauche. Sanders représentait l'alternative face à ce chimérique recentrage du parti démocrate, il restera celui qui a tenté d'organiser et de fortifier une gauche désassemblée.

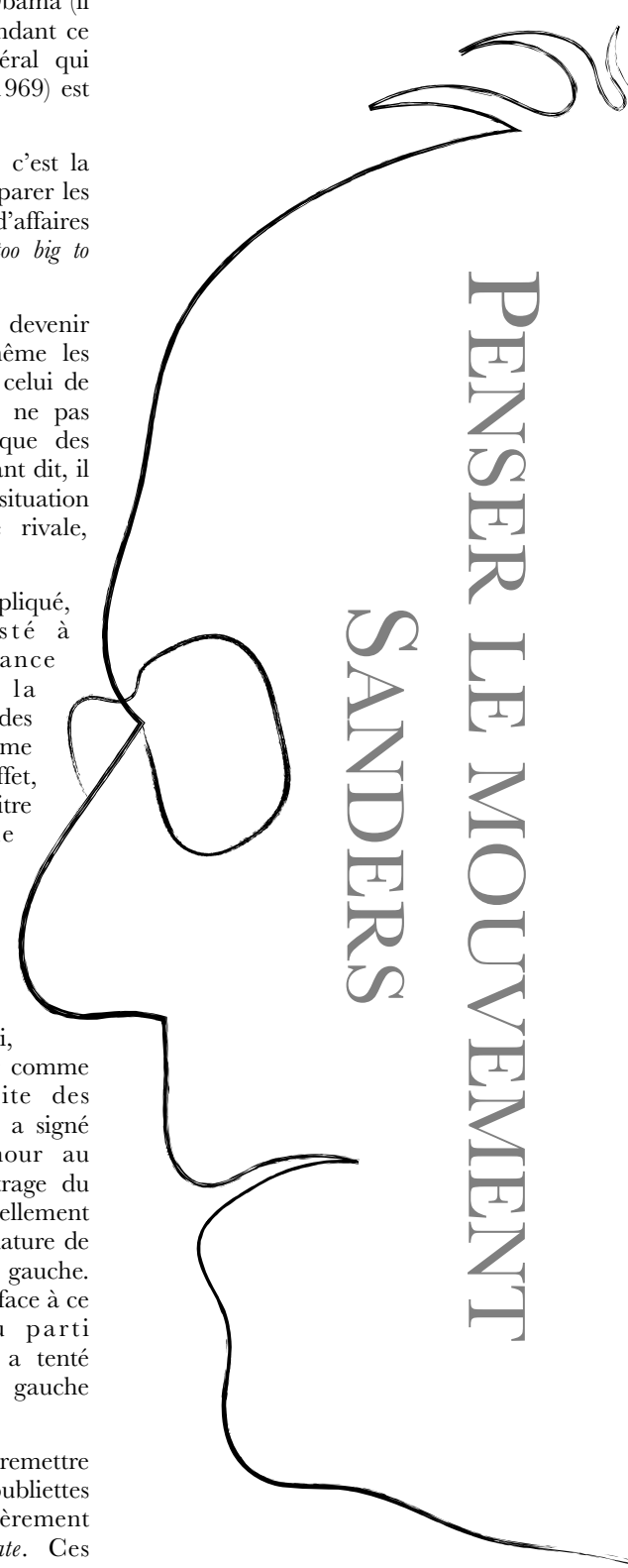
Il a eu le talent et le courage de remettre de l'avant des thèmes jetés aux oubliettes par ce qu'on pourrait grossièrement qualifier d'*establishment démocrate*. Ces

thèmes (rejet de la corruption, de la politique de l'argent, des inégalités) furent porteurs du mouvement Sanders c'est-à-dire des millions de jeunes Américains qui votèrent pour lui.

Mais c'est sur l'avenir de cet impressionnant « mouvement Sanders » qu'il convient maintenant de se remettre en question. En effet que deviendront ceux qui se disent « Bernie or bust », vont-ils se solidariser pour créer un parti politique à part sur le modèle d'un Jean-Luc Mélenchon en France ayant quitté le parti socialiste (trop recentré) pour créer son propre parti solidement ancré à gauche et qui connaît maintenant une ascension impressionnante? Ou est-ce que ce mouvement ne sera pas simplement voué à incarner une section de gauche organisée au parti démocrate?

Ce qui ne fait pas de doute c'est que Clinton s'efforcera naturellement d'éradiquer ce mouvement qui a failli lui prendre sa place tant convoitée.

L'avenir du mouvement Sanders est donc particulièrement incertain.



(1) <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/95/PIRONET/18664>

(2) Voir à ce propos Alain Bergounioux http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/05/22/le-socialisme-democratique-a-l-epreuve_3415172_3232.html

(3) 1 200 milliards de \$, c'est plus que le PIB de l'Espagne http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/08/25/la-crise-de-la-dette-etudiante-nouvel-enjeu-de-la-presidentielle-americaine_4736186_4401467.html

(4) <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2008-1-page-159.htm>

(5) <http://www.lapresse.ca/la-tribune/opinions/201109/26/01-4451477-la-polarisation-sociale-aux-etats-unis-saccentuee.php>

(6) <http://www.contreligne.eu/2013/12/parti-socialiste-francais-et-parti-democrate-americain/>

(7) Spécialiste des inégalités, voir « le capitalisme au XXIème siècle » ou « la répartition des salaires au XXème siècle ».

(8) Piketty : «Ceux qui ont plus de 1 million/an c'est entre 82 et 91% de taxation » Le Monde, 13 février 2012.

(9) http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/02/13/le-choix-sanders_4864744_3232.html

(10) C'est-à-dire trop importantes pour qu'on les laisse faire faillite. Cf Glass-Steagall Act de 1933 qui séparait les fonctions de banques d'affaires des banques commerciales et qui a été abrogée en 1999 par Bill Clinton.

Trump, démocratie et le rêve américain

Étienne Gendron
Directeur

Déjà beaucoup de choses se sont écrites sur l'élection inattendue du milliardaire Donald Trump au poste de « chef du monde libre », comme les Américains se plaisent à surnommer leur président. Analyses politiques et statistiques et chroniques d'opinion se sont succédé à un rythme effarant dans les derniers jours. Toutefois, peu de chroniqueurs ont traité, dans leurs réactions, de démocratie. Pourtant, c'est bien ce dont il est question ici : près de 60 millions d'Américains ont voté pour Donald Trump, et il a gagné selon les règles électorales légitimes, règles qui sont au cœur du pacte social américain depuis plus de 200 ans. Comment en est-on arrivé là ?

Les parallèles sont trop faciles à faire entre le message porté par Trump durant sa campagne et celui qui avait propulsé, il y a 83 ans, Adolf Hitler à la chancellerie allemande. Trump n'est pas un soldat désabusé par une défaite militaire humiliante, il n'est pas particulièrement charismatique et n'est pas supporté par une force paramilitaire d'importance, comme l'était le chef nazi (les chemises brunes ou SA). Il n'a pas essayé, auparavant, de prendre le pouvoir par un putsch (le putsch dit « de la Brasserie »). Et pourtant... la peur, la haine de l'autre, les références à la gloire américaine passée et la perte totale de confiance envers le système électoral tel qu'il existe (*rigged system*) ont été exploitées à fond par le président-élu, tout au long de sa campagne.

Comme l'analysait l'historien spécialiste en fascisme Robert Paxton, ces thèmes sont directement issus du « livre de recette » fasciste (1). Il souligne aussi que les grands leaders fascistes (Hitler et Benito Mussolini en tête) étaient, tout comme Trump, profondément inconstants et imprévisibles : parfois progressistes au plan social et parfois conservateurs, favorables au rapprochement avec les démocraties libérales ou belliqueux, etc., soulignant que les idées fondatrices du NSDAP (le parti nazi), établies en 1921, s'éloignent grandement de ce que les nazis ont effectivement fait une fois rendus au pouvoir. Ainsi le fascisme n'avait pas de programme; ce qui relie les fascistes est plutôt l'exploitation du sentiment de délaissement d'une classe homogène de citoyens, et leur style populiste et opportuniste.

Évidemment, il y a aussi plusieurs différences entre ce que Donald Trump représente et les fascismes de la première moitié du XXe siècle. L'une d'entre elles est fondamentale : alors que le premier défend l'individualisme, les seconds aspiraient à subordonner l'individu à la

collectivité, et voyaient l'individualisme comme une cause de la décadence sociale. S'il faut donc rester prudent avec les comparaisons entre « trumpisme » et fascisme, force est de constater qu'il existe tout de même des ressemblances troublantes entre les deux, du moins dans le discours mis de l'avant.

En dépit de cela, et contrairement aux prétentions de certains partisans démocrates suite à l'élection, contester la légitimité démocratique de cette victoire est difficile. Il est vrai que le magnat de l'immobilier a perdu au vote populaire (par quelque 240 000 voix), mais il est très hasardeux de supputer le comportement hypothétique, lors d'un deuxième tour, des électeurs ayant supporté les tiers partis. Ainsi, contre toute attente, malgré une campagne hors-norme empruntant ses thèmes à une idéologie politique honnie depuis un demi-siècle, Donald Trump est aujourd'hui président-élu. Il a respecté les règles constitutionnelles en place tout en ayant amassé un impressionnant 47,5 % des voix exprimées mardi dernier, ce qui représente près de 60 millions d'électeurs. Là se situe la plus bouleversante des similitudes entre la victoire de Trump et l'arrivée au pouvoir du parti nazi, lors des législatives de mars 1933 : le NSDAP d'Adolf Hitler a lui aussi pris le pouvoir démocratiquement, récoltant plus de 17 millions de voix, soit 44 % des suffrages. Dans les deux cas, on a joué – et gagné – le jeu de la démocratie.

Il y a donc, aux États-Unis, de nombreux citoyens séduits par la rhétorique d'exclusion mise de l'avant par Trump. Assez, en tout cas, pour faire élire légalement et constitutionnellement un président qui en a fait son « programme ». Ce constat est dur, spécialement pour des juristes, entraînés à voir dans la loi le rempart protégeant les minorités, les faibles et les opprimés. Pire encore : avec un congrès entièrement républicain, il aura vraisemblablement beaucoup de latitude à l'intérieur du cadre légal pour transformer l'Amérique : nomination de juges conservateurs, annulation du programme *Obamacare* et réalignement complet de la politique étrangère sont quelques-uns des changements qu'il pourra légalement apporter. Mais il faut aussi penser à tous les changements extérieurs à ce cadre légal qu'il pourra aussi provoquer.

En effet, Donald Trump a déjà prouvé qu'il ne s'embarrasse ni de la vérité (2), ni de la légalité (3), et qu'il sait user de populisme. Ainsi, dès mercredi et jeudi passé, les réseaux sociaux recensaient une recrudescence d'actes à caractères raciste et haineux (4) : insultes envers les minorités ethniques, graffitis racistes et chants xénophobes se sont multipliés partout aux États-Unis. Le KKK a l'intention d'organiser une parade afin de célébrer la victoire du candidat républicain. Tous ces éléments illustrent une chose : le racisme américain s'assume complètement et entend se révéler au grand jour. Quant au droit, malheureusement, ce dernier s'annonce être un bien faible allié.

Toutes ces variables sont assurément difficiles à saisir pour nous, juristes. Plusieurs d'entre nous voyons la légitimité du droit dans une forme de pacte social,

intimement lié au système démocratique : si le droit est légitime, c'est parce qu'il est le fruit d'un processus débutant ultimement avec le dépôt d'un bulletin de vote dans une urne. Mais qu'arrive-t-il lorsque le droit n'a plus l'appui de la majorité? Lorsqu'une grande proportion de la population rejette certains de ses principes les plus fondamentaux? Quelle est la valeur d'une loi édictée par un système en lequel tant de justiciables ne croient plus?

Car au-delà de l'attitude condescendante adoptée par plusieurs d'entre nous à l'égard des électeurs de Trump, il nous faut regarder les causes profondes qui poussent tant de gens à perdre confiance. Après avoir clamé avec enthousiasme la mort de la société et le règne de l'individu (les mots sont de Thatcher), ne devrait-on pas maintenant réaliser que nous avions tort? Peut-être devrions-nous comprendre qu'il existe bien des mythes sociaux, et que ceux-ci sont diablement importants en démocratie. Car si les gens commencent à avoir de bonnes raisons de ne plus croire en ces mythes fondamentaux, ils se retourneront vers la première personne qui leur en offrira d'autres, avec les conséquences que nous connaissons.

C'est arrivé en 1933 et peut-être est-ce ce aussi arrivé mardi dernier : les classes ouvrière et moyenne blanches, qui ont longtemps embrassé un système travaillant pour elles, ont brusquement cessé d'y croire. Elles ont vécu à fond le rêve américain, la « terre de liberté » et le pays de tous les possibles, mais se sont réveillées brutalement : ces gens se sont fait saisir leur maison et ont perdu leur emploi. Ils ont découvert le fentanyl, ce tueur faisant des ravages dans le Midwest. Et alors qu'ils vivaient des moments difficiles, les financiers de Wall Street continuaient à engranger des profits astronomiques, sous l'œil bienveillant de la Réserve Fédérale.

C'est donc le mythe fondateur de la démocratie américaine qui est remis en cause ici : l'idée d'un gouvernement *by the people, for the people* (les mots sont de Lincoln). Et qu'importe si le sauveur est lui-même issu de la classe ultra-riche qui continuait à vivre dans le luxe, même dans les pires années de la récession : ses solutions sont simples et compréhensibles, il s'adresse directement aux gens qui commencent à peine à connaître la misère.

Comment leur en vouloir?

(1) http://www.slate.com/articles/news_and_politics/interrogation/2016/02/is_donald_trump_a_fascist_an_expert_on_fascism_weights_in.html

(2) Le site spécialisé *The Hill* recensait que Trump a dit près de 500 mensonges ou faussetés durant les sept dernières semaines de la campagne

(3) Le USA Today a relevé plus de 4000 contentieux impliquant les affaires de Donald Trump dans les 30 dernières années, dont 17 seulement à propos de sa campagne présidentielle

(4) Voir « Day 1 In Trump's America » sur Twitter ; <http://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-elections/donald-trump-president-supporters-attack-muslims-hijab-hispanics-lgbt-hate-crime-wave-us-election-a7410166.html>

TRUMP, DÉMOCRATIE
ET LE RÊVE AMÉRICAIN



LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DU NORD



William Fradette
Directeur artistique

Les gens qui me connaissent bien savent que j'adore les scénarios de fiction. Ceux qui me connaissent encore mieux savent que j'ai déjà conçu — pour aucune raison — un drapeau des États-Unis d'Amérique du Nord, un pays fictif qui unit les provinces canadiennes et les États américains dans une gigantesque superpuissance fictive. Or, depuis les résultats de mardi dernier — qui ont provoqué le plus grand raz-de-marée de consternation depuis... la dernière déclaration-choc de Trump — il semble de plus en plus probable qu'une annexion du Canada est proche. L'histoire ayant la fâcheuse tendance à se répéter, le KKK remplacera sous peu le *Secret Service* comme garde rapprochée du président, le Parti démocrate sera visé par des assassinats et 2021 ressemblera pour les Canadiens à l'Autriche de 1938, *all over again!*

Je délire évidemment, je ne crois pas ni ne souhaite que ça se produise. Mais Matt Groening disait sûrement la même chose jusqu'à ce qu'il ferme son téléviseur dans la nuit du 8 au 9 novembre...

Cela me mène à étendre mon hobby à la projection des résultats électoraux sur mon pays fictif, s'il avait existé la semaine dernière. Inutile? Tout à fait. Intéressant? Plutôt.

Le collège électoral nord-américain

Pour commencer l'exercice futile que je m'appête à faire, il faut saisir quelques petites règles de base du système électoral de nos voisins notre pays. L'élection du Président se fait par le collège électoral, qui comprend dans chaque État le même nombre de Grands électeurs que le nombre de sièges au Sénat et à la Chambre. Admettant que chaque province canadienne serait annexée en conservant ses limites territoriales, il y aurait donc 10 nouveaux États ayant chacun deux sièges au Sénat, c'est ce que chaque État de l'Union a, indépendamment de sa démographie. Le nombre de sièges à la Chambre des représentants est déterminé pour sa part par la démographie de l'État. Afin de résumer les règles et leur application, retenons qu'il y a au minimum un district électoral par État et un nombre de districts fixé par la Constitution à 435. Les chiffres que j'ai utilisés me donnent une population totale de plus de 348 millions. Sachant tout cela, j'ai appliqué à chaque État ces règles pour déterminer combien de représentants, de sénateur et de grands électeurs chacun aurait.

Afin d'alléger mon texte, disons simplement que j'ai multiplié par 435 sièges et divisé par la population totale le nombre d'habitants de chaque État et, par la suite, j'ai ajusté les nombres librement. Voici mes résultats :

[Tableau A]

Comme vous pouvez le constater, en supposant que l'annexion soit pacifique et inclusive, le Canada deviendrait une force politique majeure dans la joute électorale. À titre d'exemple, voici quelques-uns des États américains avec le nouveau calcul :

[Tableau B]

Évidemment, individuellement, les provinces canadiennes n'auraient pas un impact majeur, mais si elle constituait un bloc homogène, cela deviendrait intéressant.

Enfin, le collège électoral s'agrandirait de 20 Grands électeurs, ce qui porterait leur nombre à 558*. Le chiffre magique de la majorité absolue pour élire le Président et le vice-président deviendrait alors 280.

What does Canada want and what can it do?

Le Canada est généralement assez progressiste, ce n'est pas un secret. Si on se fit à des sondages effectués pendant l'élection, les Canadiens auraient voté sans contredit pour madame Clinton**. Cela aurait-il pu empêcher la « catastrump » et l'annexion?***

Admettant que les sondages canadiens soient plus fiables que les sondages américains, Clinton et le clan démocrate auraient au nord une ceinture bleue extrêmement forte. Ils auraient donc 66 Grands électeurs, n'en resterait que 214 à obtenir pour avoir la présidence.

J'ai donc appliqué les résultats de la semaine dernière aux nouveaux nombres de Grands électeurs que j'ai calculés plus tôt. Voici le sommaire du résultat :

[Tableau C]

Malheureusement pour madame Clinton et le reste de la planète, Donald J. Trump serait malgré tout le Président des États-Unis d'Amérique du Nord...

KEY RACE ALERT — Wolf Blitzer

D'une façon ou d'une autre, les Canadiens n'ont encore aucun mot à dire sur l'élection américaine, c'est frustrant... Maudit peuple gentil et prévisible, ces Canadiens! La seule chose qu'il vous reste à faire, c'est de rapatrier votre T-800****, de vendre ses pièces avant que les frontières soient fermées et de profiter des hôpitaux pendant qu'il en est encore temps.

Trump s'en vient, soyez prêt!

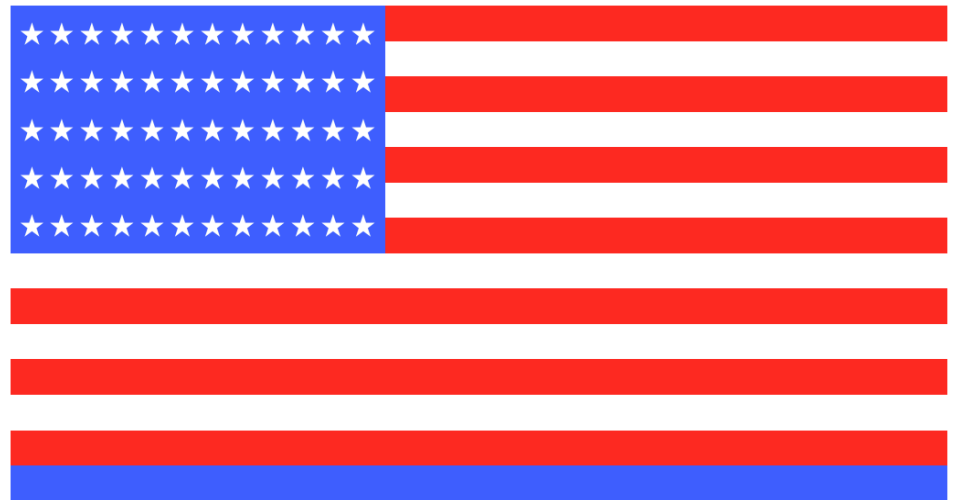


Tableau A

| État | Population | Chambre | Sénat | Grands électeurs |
|---------------|-------------------|-----------|-----------|------------------|
| Ontario | 13 537 994 | 17 | 2 | 19 |
| Québec | 8 155 334 | 10 | 2 | 12 |
| Col.-Brit. | 4 581 978 | 6 | 2 | 8 |
| Alberta | 4 025 074 | 5 | 2 | 7 |
| Manitoba | 1 265 015 | 2 | 2 | 4 |
| Saskatchewan | 1 108 303 | 2 | 2 | 4 |
| N.-Écosse | 940 789 | 1 | 2 | 3 |
| N.-Brunswick | 756 050 | 1 | 2 | 3 |
| Terre-Neuve | 526 702 | 1 | 2 | 3 |
| Î.-du-P.-É. | 145 237 | 1 | 2 | 3 |
| Canada | 35 042 476 | 46 | 20 | 66 |

Tableau B

| État | Population | Chambre | Sénat | Grands électeurs |
|------------|------------|---------|-------|------------------|
| Californie | 38 041 430 | 47 | 2 | 49 |
| Floride | 19 317 568 | 24 | 2 | 26 |
| New York | 19 570 261 | 24 | 2 | 26 |
| Texas | 26 059 203 | 32 | 2 | 34 |

Tableau C

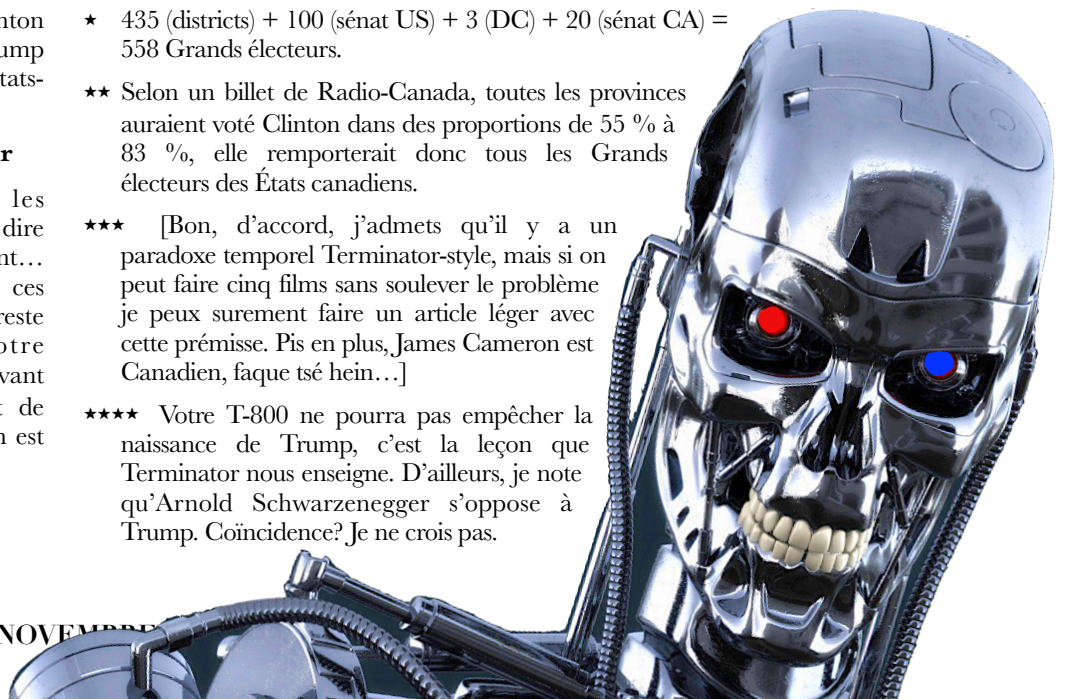
| | Démocrates | Républicains |
|----------------------------|------------|--------------|
| Nombre d'États et D.C. | 31 | 30 |
| Résultat Collège Électoral | 278 | 280 |

* 435 (districts) + 100 (sénat US) + 3 (DC) + 20 (sénat CA) = 558 Grands électeurs.

** Selon un billet de Radio-Canada, toutes les provinces auraient voté Clinton dans des proportions de 55 % à 83 %, elle remporterait donc tous les Grands électeurs des États canadiens.

*** [Bon, d'accord, j'admets qu'il y a un paradoxe temporel Terminator-style, mais si on peut faire cinq films sans soulever le problème je peux sûrement faire un article léger avec cette prémisse. Pis en plus, James Cameron est Canadien, faque tsé hein...]

**** Votre T-800 ne pourra pas empêcher la naissance de Trump, c'est la leçon que Terminator nous enseigne. D'ailleurs, je note qu'Arnold Schwarzenegger s'oppose à Trump. Coïncidence? Je ne crois pas.



Pouls d'Amérique

Xavier Desrosiers
Directeur de la logistique

Au lendemain de la victoire-surprise du désormais président élu Donald Trump, le *Pigeon Dissident* s'est rendu aux quatre coins des États-Unis afin de prendre la tension d'un pays divisé, tantôt candidement satisfaite, tantôt en processus d'émigration vers les *Sunny ways*.

Le président élu, toujours sous le choc de sa victoire, commence à réaliser l'ampleur de la situation. « *Lol*. J'en reviens pas. Même Melania n'a pas voté pour moi. I guess que je dois 10 \$ à Bill à s'heure » a-t-il lancé en conférence de presse en direct du Kremlin.

Hillary Clinton, candidate démocrate, a pour sa part manifesté son mécontentement face à l'issue du scrutin : « Maudit! J'me suis fait pogner. Ça a marché avec Bernie et tout était supposé bien aller, Wall Street n'avait pas l'air stressé. Ça a l'air que quelqu'un quelque part a pas bien fait sa job. » Mme Clinton a dû se contenter de cette brève déclaration, elle qui était attendue pour donner un discours à 500 000 \$ pour le compte de Goldman Sachs. De son côté, Bernie Sanders, qui a en fait rêvé plus d'un durant les primaires, y est allé d'un tweet incendiaire : « Je vous l'avais dit de me choisir, cal*ss !!! », faisant évidemment allusion aux choix de l'*establishment* démocrate de lui préférer Hillary Clinton.

Chez les électeurs, la division règne. Malgré le fait que la femme de l'ancien chum de Monica Lewinsky ait remporté la majorité des voix exprimées, les partisans de Trump blancs venus du Midwest, région fortement rouge sur la carte électorale, refusent de cesser les célébrations. « Je suis vraiment contente. Maintenant, je vais pouvoir chasser en paix avec ma .22 les maudits bœufs qui veulent empêcher mon mari de faire son meth dans le sous-sol. En plus, fini les autres races à l'épicerie! », jubile Angie Dickinson, résidente de Iverness au Mississippi et mère de 36 enfants. « On est back on track! » renchérit-elle (NDLR : La famille Dickinson réside près d'un chemin de fer).

Du côté des *Millennials*, horde de jeunes gauchistes-pour-bien-paraitre adepte de Bernie Sanders, c'est la consternation. Rencontré dans son loft de Seattle, Nathaniel Parkinson III, producteur web, est outré : « Voyons donc! J'ai tout fait ce qu'on m'avait demandé en tant que jeune bobo! Voyager pour montrer à mes *followers* Instagram à quel point j'étais ouvert d'esprit? *Check*. Faire un statut Facebook plein d'esprit pour témoigner de ma profonde connaissance de la politique américaine et de mon mépris pour l'*establishment*? Ça aussi, je l'ai fait. Calvaire, j'ai même changé ma photo de profil pour un drapeau français après le Bataclan! Si au moins je pouvais m'identifier au nouveau président... mais non; il n'a même pas de barbe! » Le groupe de jeunes électeurs propose désormais de faire une révolution. On

attend dans les prochains mois leur plan d'action qui, selon nos sources, consiste entre autres à regarder les premières saisons de *House of Cards* sue Netflix afin de mieux comprendre le système politique américain.

Les médias aussi sont sous le choc. L'éditorialiste en chef du *New York Times*, exprime dans son dernier papier le sentiment de la plupart des grands médias américains : « On s'est clairement fait poigner les culottes à terre. On pensait bien que le peuple américain était assez cave pour ne pas remarquer qu'on essayait de les manipuler en faisant du gros *bashing* sur Trump, le tout sans être neutre; on s'est planté solide. »

Donald Trump est attendu la semaine prochaine en Corée du Nord où Kim Jun Il lance son premier *house party* depuis la mort de son dernier général, il y a 2 minutes.

The Fear of What Comes Next

Adam Ziri

There is no point in repeating the tropes that have been recycled over the last 18 months. Proposing to ban an entire religion from entering the country, mocking the disabled, bragging about sexual assault, inciting violence against protesters, threatening to jail political opponents and journalists are behaviors of an immature, racist and xenophobic man. If you haven't been convinced of that yet, nothing I can say will convince you of it.

Trump's election shocks me, but does not surprise me. His method is tried-and-true. Instilling a fear of the 'other', creating

divisions and the promise of reviving the glory days; all key chapters of demagoguery 101. His platform mobilized a dormant force in American politics, the power of the disenfranchised White voter. People who felt left behind by the politicians of their country rallied around Trump, the living embodiment of anti-establishmentarianism.

While politicians scramble to find out what went wrong, I would like to stop focusing on the past and turn our attention to the future. The future that now seems so uncertain and so full of questions.

If you supported this man until the very end, who would you be willing to support in the next election? What will a politician have to say in order to lose your support? If you cheered when he proposed to build a wall across the southern border, will you cheer when the next candidate proposes to build one across the Pacific sea? If you tolerated this man when he mocked a handicapped reporter, will you tolerate when the next candidate assaults one? Do not laugh away the possibility of those things happening. Trump has done things that should have ended his political career on a daily basis. The things he has said and done were unthinkable just four years ago and it would be naïve to think that his successor will not make us say the same thing.

This is the danger of Trump. We used to have, as a society, a limit. A point in time where we could all agree that a line had been crossed. Trump has taken that line so far away; it can no longer be found. In 2008 John McCain scolded a woman for saying that, "Obama is an Arab" in a Town Hall. Fast forward eight years, and you have Trump proclaiming that McCain, a man who spent 5 1/2 years as prisoner of war, is only a hero because he was captured. This is the man who respects veterans? This is the man who will hold the highest office in the world?

He got away with it. With all of it. At every turn, when we thought that everyone could finally agree that he had crossed the line, he got away with it. He has opened the door, and he has opened it wide. If we have gone from the decency of Mitt Romney to the blithering obnoxiousness of Trump, where will we go next?

Trump jokingly said that he would not lose a single supporter if he shot someone in the middle of 5th Avenue, and it may have been the truest thing he had said all campaign. Accused of sexual assault by more than 20 women, his numbers did nothing but rise. How many accusers will it take for the next candidate to finally feel any repercussions? 40? 50?

Within days of his election, signs of hate began to appear. Swastikas on store windows, graffiti on the doors of mosques, "whites only" written on high school lockers. If these events persist, and get worse, will you hold his rhetoric responsible? Will you admit that this man has infected the country with a profound hatred of the other?

In just 18 months, he managed to render many insensitive to manifestations of racism, sexism and xenophobia. I fear that over four years, he will be able to normalize behaviors and opinions that many today recognize as hateful and outdated. The same way America has become numb to gun violence, it will become to racial violence. When you validate a man by entrusting him with your vote, you condone his past actions and support his future vision.

I ask people to ask themselves, what is your limit? Until when will you support candidate over country? Until when do you support arrogance over decency, hatred over acceptance? Remember your answers, stand strong with morals, and do not waver, no matter how normal hatred, fear and enmity become.



L'ART DE RÉFLÉCHIR ÉPISODE 3 : LE COURAGE PHILOSOPHIQUE

Simon Dufour

Dans l'épisode précédent, j'écrivais que « tout humain peut accéder à la philosophie car celle-ci n'est que volonté ». Malgré tout, force est d'admettre que les vertus philosophiques issues de la sagesse nécessitent une énergie hors du commun pour être atteintes. En guise de rappel de ces vertus, pensons à la volonté de comprendre, tant le monde que soi-même, au détachement, à l'engagement et aux vertus morales telles que le doute et la sérénité. Cette énergie volontaire de l'esprit, Joseph Valatoux, dans son ouvrage *L'intention philosophique*, la nomme « *courage philosophique* ». Essayons de comprendre ce courage philosophique, pour trouver en chacun de nous l'énergie d'y faire appel tout au long de nos vies.

Rappelons que la philosophie, c'est l'intention de sagesse, de comprendre, tant le monde que soi-même; l'ouverture d'esprit, c'est l'activation de cette noble intention. En pratique, cet art de réfléchir se heurte à certaines contraintes. C'est face à ces contraintes que le *courage philosophique* intervient : il permet un déploiement d'énergie pour les surmonter. Je me plais à dire qu'il s'agit donc d'une énergie, d'une vigueur intellectuelle. En effet, tout comme le courageux grimpeur qui entame la montée du mont Kilimandjaro, le courageux penseur tentera de surmonter les contraintes à l'ouverture de son esprit. Valatoux met le doigt sur deux contraintes majeures dont j'aimerais vous faire part. Assurez-vous qu'un courage extraordinaire est requis pour les surmonter; c'est probablement l'œuvre d'une vie. Par contre, une fois acceptés, ces deux concepts ne peuvent plus être ignorés.

Le caractère personnel des pensées

La première contrainte à l'ouverture de l'esprit, assez évidente, est le caractère *personnel* des pensées; « il n'y a pas de pensée impersonnelle ». En effet, l'intention de sagesse (*philein-sophia*) doit venir de nous-mêmes, de nous seuls. Contrairement à toute tâche du quotidien, pour penser, personne ne peut nous remplacer. En outre, on ne peut remplacer personne. La volonté de comprendre le monde, de comprendre l'humain et surtout, la volonté de se comprendre soi-même, ne relève que de notre propre esprit. À ce sujet, René Descartes écrit ce passage, fort simple dans son génie : « [...] après que j'eus employé quelques années à étudier ainsi dans le livre du monde, et à tâcher d'acquérir quelque expérience, je pris un

jour résolution d'étudier aussi en moi-même, et d'employer toutes les forces de mon esprit à choisir les chemins que je devais suivre. » Que l'on soit riche, pauvre, heureux ou malheureux, la philosophie reste une tâche qu'un individu à lui seul peut accomplir en creusant dans son esprit à la quête de compréhension.

Apportons une nuance emballante au principe de personnalisation des pensées. En fait, une pensée, pour devenir réellement individuelle, doit être confrontée à toutes autres pensées. En restant prisonnière d'un seul esprit, une pensée reste volatile, inexistante. En étant confrontée aux pensées des autres, la pensée se concrétise et devient personnelle. « Nos pensées se personnalisent, non point dans l'isolement et la clôture, mais dans l'ouverture ». C'est la communion des *intersubjectivités*. En entrant en communion, les idées et pensées subjectives de chaque individu forment un tout : le monde des idées. Pour atteindre la communion des pensées, une infinité de moyens s'offre à nous : pensons au dialogue, à la lecture, à la discussion, au voyage ou à toute autre expérience interpersonnelle. Grâce à cette communion des pensées personnelles, les pensées d'une personne peuvent être critiquées, améliorées ou simplement analysées par autrui. C'est par cette communion que le monde des idées humaines progresse. C'est aussi en ayant le courage de pénétrer le monde de l'intersubjectivité que l'on peut espérer mettre en place un monde d'écoute, de critique, de respect, de paix, d'égalité et de fraternité.

Le drame philosophique : déchirure

La seconde contrainte à l'ouverture de l'esprit est un réel défi qui nécessite beaucoup de courage à surmonter. On parle ici du caractère *dramatique* de la philosophie. Dramatique, en effet, car déchirant; déchirant entre la quête de sagesse de l'esprit et les influences du monde concret. En effet, notre quête philosophique de compréhension du monde et de nous-mêmes sera incessamment bombardée d'influences extérieures. Celles-ci peuvent être tant internes (les instincts humains) qu'externes (la pression sociale et systémique). Ces influences monopolisent l'esprit, l'empêchant de progresser dans sa quête philosophique de compréhension, de liberté et de vertus morales. Pour illustrer le drame philosophique, pensons au jeune étudiant en peine d'amour, envahi par le chagrin, qui n'est plus en mesure de rationaliser la situation et qui

perd le contrôle sur ses réflexions et ses objectifs académiques; pensons à une crise de colère ou de fatigue qui nous fait dire des choses que l'on regrette ultérieurement; pensons aux médias qui créent des amalgames dans l'esprit des gens, les empêchant ainsi de poser des jugements libres et éclairés sur le monde; pensons à cette société de surconsommation qui, par son omniprésence, nous influence à consommer davantage de vêtements pour être « à la mode » sans réfléchir aux conséquences; pensons aux dirigeant(e)s politiques qui, pris dans une relation de pouvoir avec certains groupes de pression, prennent des décisions immorales sous l'influence de ceux-ci; pensons à l'argent qui, par le pouvoir qu'il confère, aveugle la jeunesse en leur permettant de la traiter comme fin ultime sans réfléchir aux enjeux moraux qu'elle implique.

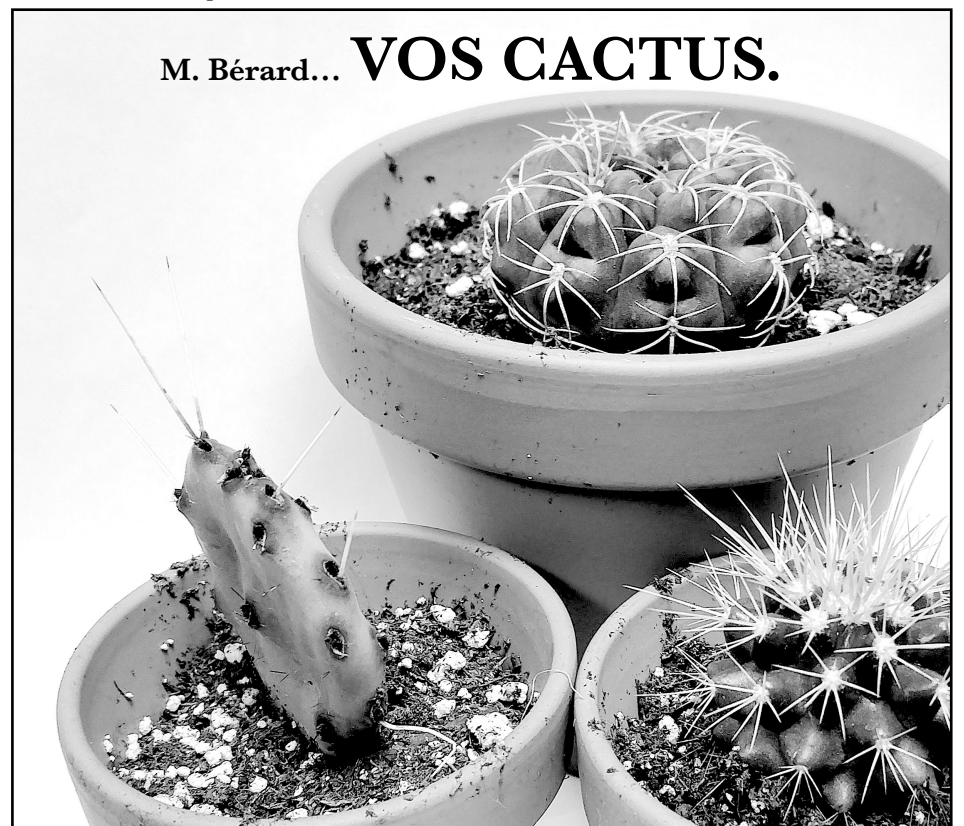
En faisant preuve d'un grand courage intellectuel, ces influences instinctives et sociales peuvent être balayées par l'esprit. C'est ce balayage qui est dramatique, car déchirant. En effet, il faut détacher, déchirer notre esprit de toutes ces influences du monde concret. Nous vivons dans un monde d'influences; se détacher de ces influences implique une déchirure entre notre esprit et le monde concret dans lequel il vit. Illustrons cela comme la quête de *transcendance* de l'esprit. C'est de transcender les influences qui demande beaucoup d'énergie et de courage. Ceci étant dit, dans quel but devrions-nous

nous détacher de ces influences et permettre à notre esprit de transcender? Dans le but de continuer à développer librement notre *philein-sophia*, notre quête de compréhension du monde et de nous-mêmes, dans le but de continuer à se poser les bonnes questions, dans le but de réfléchir librement pour éventuellement poser des jugements éclairés et développer des vertus morales, tant personnelles que sociales.

En ce sens, Valatoux s'exprime comme suit : « [...]l'héroïsme de la pensée, le courage philosophique, consistent à s'élever au-dessus des conformismes totalitaires, qui prétendent englober et absorber jusqu'au sujet personnel et prendre pour pensée authentique une pseudo-pensée impersonnelle et grégaire. » Le courage philosophique c'est donc de déployer l'énergie nécessaire pour surmonter le dramatique défi de l'esprit qu'est de se détacher des influences du monde dans lequel il vit. Suite à ce déploiement de courage et d'énergie, l'esprit d'un individu est outillé pour partir, fièrement et librement, à la conquête de la sagesse; outillé pour tendre vers l'intention de comprendre, tant le monde que soi-même, en toute sérénité par rapport aux jeux d'influences instinctives et sociales de notre monde.

Dans le prochain épisode, je tenterai d'illustrer le courage philosophique avec l'exemple d'un penseur français, Pierre Rabhi. En plus d'avoir pris le recul nécessaire pour élaborer sa philosophie politique, Rabhi a agi, écrit et fondé un mouvement pour concrétiser ses réflexions. Étant un grand défenseur du « faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait », ce personnage de 78 ans m'a beaucoup inspiré et éclairé. Nous verrons que ses réflexions et ses actions sont de fiers gages d'un courage philosophique colossal. Afin d'éveiller votre curiosité, sachez que son livre « Vers la sobriété heureuse » sera abordé pour illustrer ce courage philosophique. Sobriété, oui, en son sens littéraire large de *modération*, de *retenue*; sobriété de l'être face à la consommation et la société dans son ensemble.

M. Béard... VOS CACTUS.



La face cachée de l'écologie

Sofia Panaccio
Correctrice

La préservation de l'environnement semble être un enjeu dont la population a fini par se lasser. Cela fait des décennies que les groupes d'experts, les chercheurs universitaires et même certaines personnalités publiques se prononcent au sujet de l'importance de poser des gestes écoresponsables et d'adopter des habitudes de vie dites « vertes ». Or, est-ce que toute cette saga sur le développement durable a réellement apporté des changements concrets? Depuis sa naissance vers la fin des années 1960 en Occident, l'idéologie de l'écologisme, et plus précisément sa branche la plus médiatisée, le développement durable, ne semble pas avoir mené un grand nombre de projets concrets à terme.

Il est vrai que cette idéologie existait déjà au XIV^e siècle et qu'elle a probablement eu la chance de faire ses preuves sous la forme d'un mouvement de pensée qui prônait la préservation de l'environnement. Pourtant, les seules incidences majeures que l'écologie a eues à l'époque dans le monde occidental se résument à des projets de loi plutôt banals. Ces premières actions de nature environnementaliste plus ou moins importantes ont d'abord émergé en France et celles-ci consistaient principalement à adopter des lois dans le but de protéger les forêts des coupes à blanc occasionnées par l'accroissement de l'industrie navale. Or, c'est au XIX^e siècle, avec l'ère de l'industrialisation et des nouvelles technologies, que le mouvement vert a connu une véritable émergence en Occident. Cette idéologie n'aurait pas pu vivre un tel essor ailleurs dans le monde étant donné que l'écologisme est une préoccupation de luxe. En effet, pour s'inquiéter de la préservation de l'environnement, il faut avoir le temps et surtout la possibilité de réfléchir à autre chose que sa propre survie. Dès lors, le développement durable a été très prisé par la haute société et cela est rapidement devenu gratifiant de se

prétendre préoccupé par l'écologie. Cependant, le mouvement vert a-t-il réellement progressé depuis sa naissance? Certains proclament que nous avons réussi à faire de petits changements tels que l'instauration de systèmes de recyclage et de compostage dans plusieurs municipalités du Québec. Certes, de manière sceptique, avons-nous réellement changé quelque chose depuis le XIV^e siècle en matière d'écologie, puisque le développement durable récupère les mêmes concepts et dénonce des injustices semblables année après année?

Ainsi, malgré le fait que la pensée verte soit un mouvement à la mode ces temps-ci, certains dénoncent le manque de concrétisation de ces petites et moyennes actions se ressemblant toutes les unes des autres. Le développement durable est-il trop pacifique? Comment peut-on faire une réelle différence alors que des hommes politiques comme Al Gore et Barack Obama, des chercheurs reconnus comme David Suzuki, ainsi que des personnalités publiques telles que Leonardo DiCaprio n'ont rien pu changer en matière d'écologie de manière significative? Pourquoi est-ce si difficile de faire une différence?

Il me semble alors qu'il faille avoir recours à une méthode peu conventionnelle qui permettrait de visualiser le respect de l'environnement d'une manière plus proactive et surtout différente. L'écologie profonde, le mouvement le plus méconnu ainsi que le plus radical de l'écologisme, est une solution envisageable qui pourrait nous amener à concevoir le monde dans une perspective divergente, puisque cette branche du mouvement vert est la plus extrémiste et la moins traditionnelle qu'il soit. À mon sens, l'écologie profonde, aussi qualifiée d'écologie radicale, saura changer les choses en cassant le modèle qu'a instauré le développement durable en Occident. Ce sous-courant de l'idéologie verte soutient que la nature est un tout dans lequel l'être humain a sa place au même titre que les autres animaux. Par conséquent, ce mouvement est dit « écocentrique », étant donné qu'il positionne la nature au cœur de la vie et place l'espèce humaine en périphérie. Donc, aux yeux des écologistes radicaux, l'humain se doit de respecter l'environnement, car il n'en fait partie qu'en tant que visiteur temporaire et non

comme utilisateur. Alors, il faut préserver la nature, non pour garantir la perpétuation de notre espèce telle que le veut le développement durable, mais plutôt dans le but de protéger la nature en elle-même. L'écologie profonde s'oppose ainsi catégoriquement au courant dominant de l'écologisme, soit l'anthropocentrisme, mieux connu sous le nom de développement durable. Les idées préconisées par les écologistes qui prenaient part au mouvement écologique anthropocentrique ont suscité à l'époque de fortes réactions. Ces dernières ont mené des individus tels qu'Arne Naess, père fondateur du concept d'écologie profonde, à fonder ce courant radical. À cet effet, Naess, qui désirait l'égalité entre tous les êtres vivants, est un écologiste et philosophe d'origine norvégienne qui a grandement contribué à l'émergence de l'écologie profonde avec la rédaction de son livre *The Deep Ecology Platform*. Dans cet ouvrage, Naess soutient qu'il faut poser des gestes radicaux afin de vivre de manière plus compatible avec la nature et les diverses cultures humaines. De manière controversée, il propose d'ailleurs de réduire la population humaine sur Terre, puisqu'il stipule qu'une population trop nombreuse affecte la qualité de nos échanges interculturels et favorise la surexploitation des ressources naturelles encouragée par des concepts comme la mondialisation et le libre-échange commercial. Il faudrait donc établir un changement de cap qui signifie pour les écologistes radicaux d'engendrer une transition entre une société de croissance industrielle en une société qui soutient le développement humain dans ses valeurs et ses cultures.

Les adeptes de l'écologie profonde posent parfois des gestes peu pacifiques et enclins à la controverse. À titre d'exemple, le groupe de militants écologistes *Earth First* prône la résistance écologique face au drainage des ressources naturelles et à l'industrialisation massive qui, selon eux, mettent en danger non seulement l'environnement, mais également les différentes cultures. Pour promouvoir leur vision du monde, *Earth First* met en place des événements plutôt sensationnalistes comme une marche contre le nazisme qui se déroule à La Haye ce mois-ci, ainsi que la publication d'un recueil prônant l'anarchisme en décembre. Il est certain

que de tels projets peuvent sembler radicaux pour un simple mouvement écologique, mais c'est justement l'une des particularités des écologistes profonds qui utilisent la provocation à leur avantage. À cet égard, la campagne de financement de ce groupe en question a beaucoup de succès ces derniers temps, puisque leur manière de concevoir la préservation de l'environnement est totalement différente des autres organisations de ce genre et cela pique la curiosité des donateurs excentriques.

Malgré ses idées novatrices et ambitieuses, l'écologie profonde est un mouvement qui s'oppose à l'idéologie dominante dans notre société : le libéralisme. Selon certains, ce sous-courant plutôt radical prônerait même des valeurs se rapprochant du nazisme et du communisme. Il est vrai que cela peut paraître drastique de vouloir chambouler le mode de vie occidental. Toutefois, les écologistes profonds souhaitent uniquement rétablir un équilibre de pouvoir entre la nature et l'homme, et non nécessairement prendre le pouvoir par la force. Par conséquent, vouloir changer le rapport entre l'environnement et les humains ne fait pas de l'écologie radicale une idéologie totalitaire. Certes, la relation qui unie le libéralisme à ce mouvement est assez tendue. Leurs rapports sont davantage un modèle contestataire-dominant, car ce sous-courant de l'écologie défend l'abolition de la vie occidentale et favorise le retour aux méthodes plus traditionnelles, ce qui va complètement à l'encontre des idées du libéralisme et du développement durable. Donc, dans de telles circonstances, où l'écologie profonde ne désire pas uniquement être une idéologie passive, non menaçante et partielle, la conclusion est que cette dernière pourrait et voudrait éventuellement remplacer les valeurs du régime politique dominant en Occident par ses propres valeurs à elle. Cependant, il faudrait d'abord céder une place plus importante à l'écologie profonde avant de prétendre qu'elle déstabilisera notre société. À mon sens, cette idéologie hors de l'ordinaire a des avantages comme des inconvénients, et nous Occidentaux aurions beaucoup à apprendre de cette dernière sans pour autant l'appliquer pleinement et aveuglément à nos habitudes de vie.

LÀ
OÙ
VOUS
ÊTES.



CAIN
LAMARRE
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

185 professionnels. 17 bureaux. 1 cabinet.

clcw.ca

MONTRÉAL QUÉBEC SAGUENAY SHERBROOKE DRUMMONDVILLE RIMOUSKI ROUYN-NORANDA SAINT-GEORGES
VAL-D'OR ALMA SEPT-ÎLES RIVIÈRE-DU-LOUP AMOS SAINT-FÉLICIEN ROBERVAL PLESSISVILLE AMQUI



La mauvaise cible

François Lavigne-Massicotte
Étudiant à l'École du Barreau

Le vendredi 21 octobre dernier, dans des déclarations faites lors d'un rassemblement qui s'inscrivait dans le contexte de la série d'agressions sexuelles ayant eu lieu à l'Université Laval, Alice Paquet alléguait avoir été victime d'agressions sexuelles. Les allégations eurent des effets d'autant plus retentissants que la personne visée par ces accusations est bien connue de la scène publique : Gerry Sklavounos, le leader adjoint du gouvernement Couillard.

Cette affaire n'est pas sans rappeler d'autres du même genre, notamment l'affaire Ghomeshi, ou celle des allégations concernant Claude Jutra, pour ne nommer que celles-ci.

D'ailleurs, ces histoires ne manquent pas de susciter de vives réactions. Elles se présentent sous différentes formes : journaux, reportages à la télévision, décisions politiques, ou manifestations de colère sur les médias sociaux et dans la rue. Dans la sphère publique, ces envolées se caractérisent souvent par des attaques acerbes dirigées contre la ou les personne(s) qui sont soupçonnée(s) d'avoir commis ces agressions.

L'idée de discréditer les victimes qui osent dénoncer est loin de moi, surtout quand on sait la faible proportion d'entre elles qui ose le faire. Être une victime qui dénonce, encore en 2016, c'est d'abord et avant tout faire preuve d'un grand courage.

Néanmoins, en matière d'agressions sexuelles, il n'est pas rare d'assister à des procès sur la place publique. Ceux-ci font désormais partie de notre quotidien. Ces soulèvements populaires ne constituent toutefois pas une panacée. En effet, des nombreux désavantages qu'ils représentent, deux me semblent particulièrement évidents. D'abord, on sanctionne sévèrement des personnes sans procès juste et équitable. Ensuite, on braque les projecteurs à la mauvaise place, à savoir sur des « individus agresseurs » plutôt que sur les cultures qui les engendrent, ce qui, loin de contribuer à la résolution du problème, peut l'empêcher. Et que dire des conséquences...

Gerry Sklavounos perd sa place au caucus libéral, Jian Gomeshi perd son emploi à la CBC, la « soirée des Jutra » est renommée « le gala du cinéma québécois » et le parc « Claude-Jutra » devient le parc « Ethel

Stark ». Ces exemples, qui peuvent aisément être jumelés au cas des professeurs de l'UQAM qui ont vu leur porte de bureau se faire tapisser d'autocollants les accusant d'être des agresseurs sexuels, font partie d'une vaste série d'accrocs à la présomption d'innocence qui font peser sur les épaules des personnes visées de lourdes peines sociales.

On pourrait rétorquer à cela que le fardeau de preuve employé dans une cour de justice en matière criminelle est celui du « hors de tout doute raisonnable », et que ce fardeau est excessivement difficile à renverser dans le contexte des agressions sexuelles. Or, ces peines sociales sont souvent plus imposantes que les peines qui sont données par les tribunaux en la matière, et en comparaison, leur déclenchement est certes beaucoup trop facile... Il y a là de quoi faire réfléchir. Soyons clairs : bien qu'un verdict de non-culpabilité ait été rendu, la CBC ne va pas réengager Jian Ghomeshi. Dans le même ordre d'idées, il est difficile d'imaginer que Gerry Sklavounos pourrait réintégrer le caucus libéral, et ce, que des accusations officielles soient ou non déposées contre lui.

Et même s'ils étaient véritablement coupables des crimes qu'on leur reproche, ce qui est bien possible, ces sanctions sociales, loin de régler le problème, risqueraient d'aggraver le problème. Il y a lieu de s'interroger. Ces peines, à elles seules, contribueront-elles à faire diminuer le nombre d'agressions? Difficile de répondre à cette question par l'affirmative. Ces peines provoqueront-elles des victimes collatérales? Sans aucun doute. Pensons aux conjointes de ces personnes, ou encore à leurs enfants qui auront à survivre aux commentaires dans la cour d'école. D'autre part, ces peines sociales favorisent-elles la réintégration sociale des personnes ayant commis les agressions, principe pourtant au cœur de la détermination des peines données par les tribunaux? Non, c'est évident.

Et n'en déplaise aux bourreaux de ce monde, les « agresseurs sexuels », ça n'existe pas. Ce sont des « personnes ayant commis une ou des agression(s) sexuelle(s) ». Quelqu'un qui a fait quelque chose de mal peut, sauf exception, changer.

Qui plus est, ces accusations publiques qui, à grands coups de goudron et de plumes, s'en prennent à des individus nous éloignent du véritable problème : la culture du viol. Car oui, le danger en accusant certains individus est de déresponsabiliser tous les autres. En voulant lutter de cette façon contre la culture du viol, on alimente la culture du « c'est pas moi, c'est l'autre ».



Pour lutter contre une culture, il ne suffit pas d'en attaquer la pointe. Nous sommes tous et toutes coupables, du maintien de cette culture, bien malgré nous. Ces blagues, ces initiations, ces vidéoclips que nous regardons, la publicité qui nous entoure, tous ces éléments dans lesquels nous baignons et que nous ne remarquons même plus tellement ils nous sont ordinaires, un peu comme la vision qui est embrouillée lorsqu'on ouvre les yeux sous l'eau...

Des manifestations qui s'en prennent d'abord et avant tout à la culture du viol,

plutôt qu'aux personnes qui ont commis une ou des agression(s), des discussions publiques qui mènent vers une introspection, plutôt qu'une extrospection, un véritable mouvement de société, une réforme des institutions, une commission parlementaire, des publicités qui sensibilisent à la problématique dans les transports en communs et sur la rue, des brigades, une réglementation de l'industrie de la pornographie, que sais-je! Quand on choisit la bonne cible, les instruments pour l'atteindre nous viennent plus aisément.

Collaboration entre journaux étudiants

À l'initiative du Pigeon Dissident, les rédacteurs en chef des journaux étudiants des facultés de droit de l'UdeM, de McGill (*Le Quid Novi*), de l'Université Laval (*Le Verdict*) et de l'UQAM (*l'Affidavit*) se sont rencontrés le 1^{er} novembre dernier pour discuter d'un projet de collaboration. Les journaux l'Université d'Ottawa (*Le Flagrant Délit*) et de l'Université de Sherbrooke (*l'Obiter*) se sont également greffés au projet.

Nous souhaitons échanger les idées et les visions propres à chaque faculté pour améliorer le produit que nous offrons à notre lectorat étudiant respectif. Dans cet esprit, les différents journaux ouvriront dorénavant leurs pages à des textes provenant d'autres facultés pour diversifier leur contenu. Déjà, *Moisir dans le bac à légume* d'Ariane Larocque a été publié dans l'édition de novembre du *Verdict*. Nos collaborateurs auront donc la chance d'être publiés dans plusieurs journaux étudiants, selon la demande.

L'équipe du Pigeon



Une « Barrette » avec ça ?

Patricia Yao

Il n'est pas parfait, mais il n'est pas à la hauteur de ce qu'il devait être. La vérité c'est que la grande majorité des citoyens n'y croit plus ou n'y a jamais cru, à ce système de santé québécois, à commencer par moi. Un changement devait s'opérer pour remédier aux nombreuses lacunes de ce régime, soi-disant l'un des meilleurs au Canada.

Lors de l'élection de Philippe Couillard en 2014, j'étais convaincue qu'un changement positif allait être engendré. Élire un ex-neurochirurgien comme premier ministre de la Belle Province avec comme bras droit un ancien médecin spécialiste était à première vue une bonne idée. Après tout, les docteurs sont connus comme le loup blanc de notre société, et ce sont probablement les personnes les mieux placées pour trouver des solutions.

Moi aussi, je l'attendais avec impatience mon *Méchant changement*. En revanche, ce n'est pas Stéphane Bellavance qui est venu cogner à ma porte, mais bien Gaétan Barrette. Mon rôle en tant que juriste est de toujours présumer un

individu innocent, et par le fait même de donner le bénéfice du doute à ces personnes. Jusqu'à présent, ma réaction se résume à un adolescent qui se questionne sur le fait de s'être inscrit à un concours sur le site Web de *Vrak.TV*.

Smallville

Il est vrai que Gaétan Barrette n'a pas le corps d'un dieu grec comme Clark Kent. Le superhéros est reconnu notamment pour ses abdominaux d'acier qui ont l'apparence d'une tablette de chocolat. À l'inverse, notre ministre de la Santé et des Services sociaux est plutôt connu pour en manger.

Se prenant pour Superman, Gaétan enclenche une réforme en déposant divers projets de loi. Le mot d'ordre est d'améliorer les soins de santé au profit des usagers. L'objectif étant que tous les Québécois et Québécoises aient accès à un médecin de famille.

Il faut se rappeler que sous le ministère de la Santé et des Services sociaux, le régime était dirigé par trois paliers de gouvernance. Depuis l'entrée de son mandat, il n'y en a plus que deux. Cette fusion structurelle avait pour but de « mettre les patients au cœur du système ». À vrai dire, on remarque plutôt une centralisation des pouvoirs au profit du ministère. Contrôler deux paliers administratifs est plus facile que d'en gérer trois.

On dénote aussi que le ministère se permet d'intervenir davantage dans ces centres intégrés. Les travailleurs dans ces établissements n'ont plus leur mot à dire. Une véritable ingérence du pouvoir politique dans le domaine de la santé.

One Tree Hill

La relation qui règne entre Philippe et Gaétan est équivalente à celle des célèbres frères Scott. Malgré les rivalités sportives et relationnelles, il n'en demeure pas moins que Nathan et Lucas ont fini par tisser de solides liens d'amitié. (Pour ceux que ça intéresse, j'ai toujours été Team Peyton-Sawyer *all the way*.)

Le premier ministre et son ministre de la Santé s'entendent bien, même trop bien. Avant d'entrer sur la scène politique, tous les deux ont œuvré au courant de leur carrière dans le secteur privé de la santé. Il ne faut pas oublier qu'en principe, le gouvernement provincial est censé gérer un régime public qui vise à offrir des soins et services gratuits et égaux à tout le monde. Normalement, le système privé existe pour pallier des services que le secteur public ne peut offrir.

Il est clair comme de l'eau de roche que Gaétan a un parti pris pour le régime privé. *I don't want to be anything other than what I've been trying to be lately* – oui, mais non Gaétan. Avec l'instauration des supercliniques privées et en incitant les médecins de famille à venir y travailler, c'est le régime public qui en subit les conséquences. Le système à deux vitesses a du mal à fonctionner, et dans les prochaines années, il risque de n'en avoir plus qu'un seul.

Le principe demeure que dans tous les cas, encourager les citoyens à aller vers le secteur privé ne fait qu'accroître les inégalités d'accès aux soins. Les mieux

nantis peuvent se permettre de se payer des services de santé, alors que les moins fortunés sont pris avec le régime public qui peine à offrir des soins de qualité.

Et Philippe dans tout ça? N'a-t-il pas à prendre la parole dans cette réforme? Non, parce qu'en faisant des coupures draconiennes dans le secteur public, son ministre de la Santé lui a permis de sauver 220 millions de dollars dans les dépenses budgétaires. Vivement l'austérité.

Gilmore Girls

Les compétences législatives en matière de santé sont à priori réservées aux provinces et le gouvernement fédéral ne peut s'ingérer dans ce domaine. Par contre, le fédéral peut « entraver » les compétences de la Belle Province si et seulement s'il est fondé sur son pouvoir de dépenser. En d'autres termes, si le gouvernement de Justin Trudeau ne fait que financer le système de santé québécois, il n'y a pas lieu à débat.

Toutefois, pour bénéficier de cet argent, les provinces doivent respecter certaines conditions. Le Québec doit notamment offrir des soins et services entièrement gratuits aux patients. À défaut, s'il exerce toutes formes de surfacturation, le fédéral retirera de sa contribution un montant égal à ce que le patient a déboursé.

Ce qui m'amène ainsi à parler du scandale des frais accessoires. Depuis quelques années, les médecins surchargent leurs patients pour des frais qu'ils auraient dû assumer en temps normal. À titre d'exemple, certaines personnes étaient prises à payer 200 \$ pour des gouttes ophtalmologiques, alors qu'elles ne valent en réalité que 20 \$! Au final, cette pratique lucrative a généré des redevances de près de 83 millions de dollars en 2014-2015. Juste 83 millions de dollars.

En parallèle, la relation Justin-Gaétan ne s'apparente malheureusement pas à la relation mère-fille de la série *Gilmore Girls* (Justin étant la mère excentrique Lorelai et Gaétan étant la petite Rory). Justin n'est pas le meilleur ami de Gaétan, du moins d'après ce qu'on peut en constater. En septembre dernier, le premier ministre du pays à la feuille d'érable a annoncé qu'il réclamerait toutes les sommes surfacturées aux usagers du réseau de santé de la province pour chaque année concernée, soit clairement plus que 83 millions de dollars.

En réplique à cette déclaration, Gaétan a évoqué l'usurpation inacceptable du fédéral dans le champ de compétence provincial. De surcroît, le ministre de la Santé et des Services sociaux a menacé d'aller contester cette décision devant les tribunaux.

Gaétan a raison, le beau Justin ne devrait pas dicter des règles à l'égard de ce qui touche le palier provincial. Contrairement aux disputes entre Lorelai et Rory, les querelles entre Justin et Gaétan ne sont pas éphémères. Mais lorsqu'on fait indirectement quelque chose qu'on ne peut faire directement, cela donne lieu à ce genre de problématique. Pire encore, quand on tolère une situation illégale beaucoup trop longtemps ou qu'on choisit de rester dans l'ignorance, il n'y a que soi-même à blâmer.

Par ailleurs, Gaétan a stipulé qu'il avait l'intention d'abolir les frais accessoires, sous réserve d'une exception. Il permet au gouvernement provincial, par l'adoption de règlements, de prescrire des cas et des conditions dans lesquels un paiement serait facturé. Autrement dit, l'ancien spécialiste vient d'inscrire un appendice dans la législation.

Il était une fois dans le trouble

Soyons clairs sur une chose : je critique énormément le travail de notre ministre de la Santé actuel, mais je suis également capable d'admettre que c'est une tâche colossale. Ce poste n'est pas fait pour n'importe qui et d'ailleurs, je serais la première à dire que probablement jamais dans ma vie, je n'accepterai d'occuper une telle fonction. Je pense aussi que ses intentions sont bonnes et qu'il a un véritable désir de faire en sorte que le système de santé québécois puisse répondre à tous les besoins des citoyens. Alors, je lève mon chapeau à Gaétan. Ceci étant dit, nos opinions diffèrent à l'égard des méthodes utilisées pour modifier le régime.

D'abord, est-ce qu'au Québec, il manque de médecins de famille? La réponse à cette question est négative. Au contraire, la province s'en sort très bien, puisqu'on a le deuxième meilleur ratio médecin par habitant au Canada, soit 239 omnipraticiens pour 100 000 Québécois. D'après les experts, le problème réside dans l'organisation du système de santé actuel, et plus particulièrement des acteurs qui en font partie. Je souscris à cette opinion.

Ensuite, pourquoi donner autant de responsabilités aux omnipraticiens? Il existe une infinité de professionnels non-médecins, à savoir les pharmaciens, les infirmiers, les travailleurs sociaux, les intervenants communautaires, etc. Avec la réforme Barrette, ils sont plutôt perçus comme de simples outils au bénéfice des médecins de famille. D'après moi, une meilleure répartition des tâches améliorerait la performance de notre système de santé.

Enfin, pourquoi autant investir dans la médecine curative et l'industrie pharmaceutique, alors qu'il y a la médecine préventive? On n'est pas non plus comme dans *Charmed* où tout doit se régler par magie. Les médicaments ne sont pas des potions magiques. La médecine n'est pas une science exacte, et selon une étude internationale, 40 % des soins prescrits n'ont aucune preuve d'efficacité. Sachant que le gouvernement dépense près de 32 milliards de dollars pour le régime de santé (la moitié de son budget au total !), investir dans la prévention serait à mon avis une voie envisageable.

★★★★★★★★★★★★

Les déboires ci-mentionnés ne représentent pas une liste exhaustive de ce qui est arrivé sous la direction de Gaétan. Tant et aussi longtemps que les Québécois et les Québécoises accorderont leur vote de confiance à ce gouvernement, les échecs ne feront que s'accumuler et en fin de compte, les plus grands perdants seront les patients. Alors, une « Barrette » avec ça? Non, merci.

Préserver les voix impossibles

Ulric Caron
Comité Pro Bono

Tous les jours, l'actualité vibre partout, constamment et uniformément; par la télé, à la radio, dans les journaux ou sur internet. Le monde médiatique surplombe notre réel et nous transmet une vision du monde, souvent notre toute première vision du monde. Malgré les nombreuses critiques qu'il est aisément possible de formuler contre les médias, il n'en reste pas moins que leur présence fait battre le cœur de la démocratie. Être à l'écoute de ce qui nous entoure est nécessaire en tant que citoyen, à la fois pour en être éclairée et critique. Ils sont l'ancrage de nos positions et les témoins du mouvement, dont nous ne pouvons, sans eux, être pleinement conscients.

L'affaire « Patrick Lagacé », ce journaliste de *La Presse* qui a été mis sous écoute par le SPVM, a soulevé une vague d'inquiétude à la fois dans le monde médiatique que chez le public. Ce n'est pas moins de 24 fois, grâce à 24 mandats accordés par un juge de paix, qui ont été utilisés pour connaître l'identité de l'une de ses sources entre janvier et juillet 2016. Cette nouvelle est non seulement choquante pour l'ingérence dont fait preuve le SPVM dans les affaires journalistiques, mais elle suscite aussi de nombreuses questions sur le système judiciaire. Derrière les accusations lancées contre le directeur du SPVM, qui a autorisé l'espionnage de ce journaliste, le système judiciaire est lui aussi visé par de nombreuses flèches. En effet, ces mandats ont été accordés conformément à la procédure requise par les juges de paix, qui est un magistrat assez peu connu du grand public, dont le rôle consiste essentiellement à accélérer les procédures judiciaires, particulièrement en matière pénale. Son rôle peut donc consister à lancer des mandats suite à la demande d'un service police. Ici, le fait que ces mandats ont été accordés aussi aisément sur un sujet épineux comme celui-ci pose de nombreuses questions.

La source grâce à son caractère confidentiel est ce qui permet à la presse de diffuser des sujets parfois sensibles ou de révéler des informations qui ne pourraient être obtenues autrement. S'ingérer dans cette sphère est dangereux pour permettre l'épanouissement complet de la presse et la liberté de parole des sources. Il est capital que ses sources puissent être protégées, c'est la seule garantie dont ces personnes peuvent bénéficier afin de ne pas risquer d'être confrontées à une situation dangereuse ou sensible. La possibilité que le SPVM puisse obtenir un mandat pour connaître leur identité ne permettra certainement pas de rendre ces informateurs essentiels plus confiants. Il s'agit ici d'un véritable affront, où la police confronte ceux qui peuvent révéler des informations compromettantes, une attitude encore plus dérangeante, car soutenu par un

juge. Pouvons-nous encore prétendre être entièrement libres de penser et de dénoncer les dérives du pouvoir suite à ce type d'évènement?

L'alarme déclenchée par cette surveillance a résonné à travers le monde. La nouvelle a en effet de quoi étonner, surtout lorsqu'il s'agit ici d'une surveillance répétée dans une société libre et démocratique. L'accès à la justice englobe énormément de domaines, l'accès aux tribunaux, certes, mais aussi à la protection de la liberté de presse. L'accès à un média d'information, le plus neutre possible et où l'on peut s'informer ou contribuer sans avoir peur de l'ingérence du pouvoir exécutif fait aussi partie de l'accès à la justice dont se doit de bénéficier la population et, par extension, une démocratie saine. Ce n'est pas pour rien que l'on considère souvent le travail journalistique comme le « quatrième pouvoir ». Alors que l'on connaît généralement le rôle très structuré du pouvoir judiciaire, exécutif et législatif, les médias, qui se situent en contrejour, permettent aux citoyens non seulement de s'informer, mais aussi de tempérer le comportement des autres pouvoirs. John Milton, poète majeur du XVII^e siècle, criait déjà dans son manifeste. *Pour la liberté d'imprimer sans autorisation ni censure* qu'il fallait combattre toute tentative de censure à la liberté de presse. Comme quoi la protection de ce droit n'a rien d'acquis et il demande des efforts constants pour être entretenu.

La liberté de presse n'est pas qu'un concept social abstrait, c'est avant tout un droit constitutionnellement protégé à l'article 2 b) de la Charte canadienne. C'est fondamental dans notre système de pouvoir bénéficier d'une liberté de presse qui ne peut être entravée par les pouvoirs de l'État. Ce type de surveillance pourrait rappeler les dérives dangereuses dont font preuve des systèmes politiques plus autoritaires comme la Russie ou, encore plus dramatique, la situation actuelle en Turquie. Comme quoi, la grogne devant une telle ingérence est justifiée. Rien ne peut limiter indument ce droit, surtout dans notre système où la liberté individuelle est prioritaire.

Ce n'est pas non plus comme si nous étions devant un évènement inédit en

droit. La Cour suprême s'est même récemment penchée sur la question dans l'affaire *Globe and Mail c. Canada* en 2010 où elle a donné raison au journaliste Daniel Leblanc de ne pas divulguer l'une de ses sources, responsables du scandale des commandites. La Cour révèle que le « test de Wigmore » doit s'appliquer afin qu'un journaliste réponde à des questions afin d'identifier une source confidentielle devant un tribunal. Ce test à quatre volets, dont l'objectif fondamental est surtout d'établir qu'il est nécessaire que l'intérêt public soit plus grand que la confidentialité de la source afin de le lever la garantie dont elle peut bénéficier. À la lumière de ce test, il serait difficile pour le SPVM de prétendre remplir ces exigences, surtout lorsque la source en question ne faisait que transmettre les informations d'enquêtes policières aux médias, rien qui puisse faire intervenir ici l'ordre public.

Pourtant, la démarche des policiers ne semblait pas être à première vue illégale si on considère que tous ces mandats de surveillance ont été valablement lancés par un juge de paix. Voici un nouveau coup dur contre le système judiciaire, surtout après les évènements survenus au *Journal de Montréal* où des policiers ont pu procéder à la perquisition de l'ordinateur d'un reporter suite une plainte du conseil de la magistrature. Une ingérence de plus des policiers envers les journalistes et leurs sources.

Il y aurait-il moins de séparation des pouvoirs qu'on pourrait le croire? Ce qui est évident, c'est que l'impact d'une telle nouvelle aura sur le public des répercussions négatives quant à la perception du système de justice. Une perception déjà obscurcie par les années et dont le barreau lui-même cherche à pallier en tentant de retrouver la confiance qu'avait autrefois le public envers le système judiciaire. Pourtant, le problème semble plus vaste qu'au sein même du système ou de la fonction du juge de paix. Peut-être faudrait-il considérer avec beaucoup plus de sérieux la tâche nécessaire du journaliste au sein de la société? C'est bien grâce à leur liberté de parole et leur regard que nous pouvons questionner ce qui nous entoure, trop souvent situé dans l'invisible.

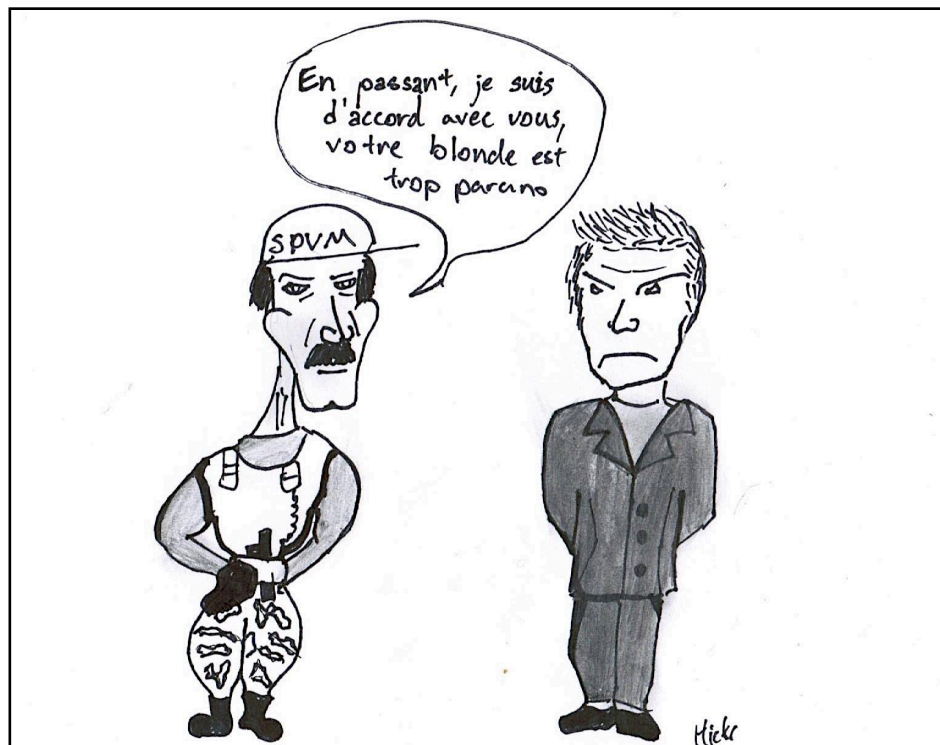
La surveillance est décidément à la mode. À une époque de peur de l'autre et de projection de menace constante provenant d'ailleurs, nous avons peu à peu assimilé la surveillance comme faisant partie intégrante de la sécurité, trop souvent à tort. Et malheureusement, les journalistes en sont les victimes de premier plan. Cet élément « dérangeant » que peut constituer le journaliste dans une société a de quoi effrayer le pouvoir, surtout en période de changements. L'intrusion du SPVM effraie et pose même des questions sur la légitimité des pratiques de surveillance policière, surement mal encadrée pour permettre ce type de dérives. Comment prévenir ce type d'agissements à l'avenir? Comme le rappelle Pierre Trudel, chroniqueur au *Devoir* : « La confiance est un ingrédient essentiel de la légitimité [...] C'est cette confiance qui est hypothéquée lorsqu'on apprend que des journalistes sont épiés sans qu'on ait pris les précautions nécessaires (1). »

Pourtant, avant même les médias, la principale victime de cette attaque est la liberté. Le droit devrait, en principe, donner un cadre d'épanouissement à la liberté. Les règles devraient aider à vivre, et non pas à restreindre les choix possibles. Être libre ne signifie pas seulement être protégé, au contraire, il s'agit avant tout de pouvoir penser par soi-même, sans avoir peur que l'État nous dirige. Malheureusement, ce type de dérive érige la procédure et le pouvoir au-dessus de la liberté. La prison idéale n'a pas besoin de barreau; emprisonner la portée d'une parole est tout aussi domageable.

Pour l'instant, nous sommes bien loin de sombrer dans la dictature. Le Canada est 18^e selon le classement mondial de la liberté de presse paru en 2016 par l'ONG *Reporters sans frontières*. Une position qui n'a à première vue rien d'alarmant, mais qui pourrait trop facilement vaciller. Aux dernières nouvelles, le premier ministre Philippe Couillard s'est engagé à tenir « trois mesures » pour mieux protéger les sources journalistiques et un juge a également ordonné que les informations concernant les sources de Patrick Lagacé soient mises sous scellés. Des mesures satisfaisantes pour l'instant, soit. Mais il ne faut pas pour autant baisser sa garde; la liberté de presse est attaquée tous les jours et partout à travers le monde. C'est un droit nécessaire qui permet de balancer et de surveiller les agissements de ceux qui nous dirigent. Nous pouvons ainsi, grâce à la parole des journalistes, porter un regard différent sur ce qui nous entoure. Restons absolument vigilant et préservons la liberté de presse, afin de bénéficier des idées de tous, aussi dissidentes, impossibles ou vraies peuvent-elles être.

Bravo à tous les bénévoles Pro Bono qui consacrent leurs temps à défendre le journalisme et la recherche de vérité, en se consacrant notamment à des projets avec la *Fédération professionnelle de journaliste* ou le journal en ligne *Faits et causes*. Grâce à leur effort, la liberté de presse se dote de nouveaux boucliers contre d'éventuelles dérives.

(1) Pierre TRUDEL, « Surveiller le surveillant », (2016), *Le Devoir*, [en ligne] : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/484108/surveiller-le-surveillant> (consulté le 8 novembre 2016)



Le Club Parcs Canada de l'UdeM

Estelle Lizotte

Club Parcs Canada de l'UdeM

Enfin! Le Club Parcs Canada de l'Université de Montréal a été officiellement fondé le 9 novembre 2016 à la tenue de sa première Assemblée générale.

i. Lien avec Parcs Canada

Ce Club fait partie du réseau des Clubs Parcs Canada, qui a pour objectif de rendre les parcs et les lieux historiques nationaux fédéraux plus accessibles à la population étudiante canadienne.

Parcs Canada est une agence gouvernementale canadienne qui vise à conserver et mettre en valeur les lieux naturels et culturels pour les générations futures. Elle gère 42 parcs nationaux et des centaines de lieux historiques canadiens.

Comme on peut le deviner par son nom, le Club Parcs Canada de l'Université de Montréal est appuyé par Parcs Canada, qui offre des réductions de tarifs aux membres du Club et tient ce dernier au courant des événements spéciaux dans ses sites.

ii. Activités

Tous les étudiants de l'Université de Montréal sont considérés membres du Club et sont chaleureusement invités à participer aux activités organisées par celui-ci. Les activités à venir incluent (les dates des activités vont être fixées bientôt) :

1. Une séance d'initiation au camping au lieu historique national du Canal-de-Lachine en présence de l'Honorable ministre de l'Environnement, Catherine McKenna

Le canal de Lachine, qui traverse la section sud-ouest de l'île de Montréal, est un lieu historique du Canada depuis 1929. Ayant été ouvert en 1825 afin d'attirer le commerce à Montréal, pour par la suite être élargi deux fois, le canal a définitivement été au cœur du développement commercial au Canada. Aujourd'hui, le canal est ouvert à la navigation, et une piste cyclable le longe; c'est un lieu charmant à découvrir si vous désirez une pause nature.

2. Une activité de Noël au lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier

Le lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier est une maison de style néoclassique située sur la rue Notre-Dame Est à Montréal. Celle-ci a été construite en 1837, a appartenu à George-Étienne Cartier à partir de 1848 et est considérée un Lieu historique national du Canada depuis 1964. Aujourd'hui, la maison abrite un musée, lieu d'intérêt si vous désirez en connaître davantage sur George-Étienne Cartier, politicien canadien-français considéré

comme l'un des Pères de la Confédération et ayant joué un rôle important dans la réforme de l'éducation et de la justice.

3. Camping d'hiver au Parc national de la Mauricie

Le Parc national de la Mauricie est situé dans les municipalités régionales québécoises de Maskinongé, Mékinac et Shawinigan. Doté d'une superficie de 536 km² et contenant environ 150 lacs, le parc a été créé en 1970 suite à une entente entre les gouvernements provincial et fédéral.

Le parc est sis sur un plateau de roche métamorphique formé il y a plus de 955 millions d'années. Ce plateau appartient à la province géologique de Grenville, soit la plus récente des provinces géologiques du Québec. On voit encore les dépôts du retrait des glaciers dans ses vallées!

Le parc contient une flore très diverse. En effet, on y retrouve plus de 440 espèces de plantes vasculaires, 85 espèces de mousses, 68 espèces de lichens et 27 plantes particulières et rares. Le parc est couvert en grande partie d'une forêt mixte où on peut y voir 30 espèces d'arbres différentes.

Le parc contient également une faune spectaculaire. On peut y voir près de 180 espèces d'oiseaux, dont 8 espèces en voie d'extinction, telles que le faucon pèlerin et le moucherolle à côté olive. Le parc contient aussi plus de 50 espèces de mammifères, dont notamment la petite chauve-souris brune, l'ours noir, l'orignal et le loup de l'Est.

Plusieurs activités de plein air peuvent être pratiquées à l'intérieur du parc, dont entre autres : marche en forêt, baignade, camping, canot, kayak, portage, raquette à neige, ski de fond. À vous de découvrir ce coin de nature!

iii. Informations

- Si vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires, vous pouvez nous rejoindre par courriel à l'adresse suivante :

udem.clubpc@gmail.com

- Vous pouvez aussi communiquer directement aux quatre leaders du Club qui forment le Comité exécutif :

Katherine Ammerlaan, Estelle Lizotte, Élisabeth Gendron et Noémi Royer

- Nous vous invitons à aimer notre page Facebook afin que vous restiez informés sur nos activités, ou simplement pour nous encourager :

<https://www.facebook.com/clubparcscanadaudem/>

Nous avons très hâte de vous voir à nos activités. Une chose est certaine, des aventures inoubliables et des découvertes enrichissantes nous attendent tous, que ce soit en randonnée pédestre, en canoë ou en escalade dans un lieu naturel de Parcs Canada, ou durant une visite de ses lieux historiques. Attachez bien vos lacets et n'oubliez pas votre sourire, la première activité de Parcs Canada arrive bientôt et vous ne voulez surtout pas la manquer!!!

À bientôt!

Tradition et Excision

Éric Bérard-Forget
Comité UNICEF UdeM

« Lundi 12 janvier 2009, un couple d'origine guinéenne a été mis en examen dans la Nièvre en France pour avoir tenté d'exciser leur fille de 7 ans. La fillette a été hospitalisée à l'hôpital de Nevers en raison d'une hémorragie vaginale. Elle est aujourd'hui à l'hôpital de Dijon car son état s'est aggravé.

Les parents, mis en examen du chef d'actes de torture et de barbarie ont été placés sous contrôle judiciaire. Ils risquent la Cour d'assises et 20 ans de prison. Le couple a deux autres filles plus âgées qui ont été elles aussi excisées. »

★★★★★★★★★★

D'abord, l'excision est une mutilation génitale féminine (MGF), qui consiste en un rituel visant l'ablation du clitoris et parfois des petites et grandes lèvres.

L'OMS (Organisation mondiale de la Santé) propose la classification et la définition de l'excision en quatre différents types :

Type 1 — la clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris (petite partie sensible et érectile des organes génitaux féminins) et, plus rarement, seulement du prépuce (repli de peau qui entoure le clitoris).

Type 2 — l'excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres (replis internes de la vulve), avec ou sans excision des grandes lèvres (replis cutanés externes de la vulve).

Type 3 — l'infibulation : rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du clitoris (clitoridectomie).

Type 4 — les autres interventions : toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

Tout cela, pourquoi? L'excision est LE gage de virginité et de chasteté pour la femme dans certaines régions de l'Afrique.

Les raisons pour lesquelles les mutilations sexuelles sont pratiquées varient dans le temps et l'espace, et divers facteurs au sein de la famille et des communautés sont en cause.

Les mutilations sexuelles réfèrent à des normes sociales et la pression sociale qui en découle incite fortement à se conformer pour ne pas subir le rejet de la communauté et être marginalisée. Ces mutilations sont parfois considérées comme nécessaires à l'éducation d'une fille et constituent la préparation au mariage.

Dans un grand nombre de sociétés, ces mutilations possèdent un puissant ancrage dans la tradition culturelle, argument

souvent avancé pour la perpétuation de cette coutume.

Le saviez-vous? L'excision n'est pas uniquement pratiquée dans les pays d'Afrique. En fait, il y a des cas en Europe et même ici, au Canada.

Les exciseurs utilisent toutes sortes d'instruments comme des morceaux de verre, des lames de rasoir. Ces outils étant souvent contaminés, ils facilitent la propagation des infections et des complications qui vont d'une simple infection urinaire à la mort.

Évidemment, l'excision est considérée comme une mutilation génitale féminine illégale dans la plupart des pays du monde. En outre, cette pratique permet aux hommes de garder un contrôle et une influence funeste sur les femmes.

Les croyances et les mythes doivent prendre fin. La MGF ne favorise aucunement la fécondité et ne rend pas non plus les femmes plus attrayantes. Il est temps de mettre fin aux conventions, elles doivent prendre fin. Il est nécessaire de faire pression auprès des autorités compétentes et ainsi annihiler le plafond de verre qui brime les femmes victimes de mutilation génitale.

Les études démontrent que l'excision est une pratique qui est en perte de vitesse. L'abandon est progressif, il demeure qu'il est impossible de savoir avec certitude si l'abandon de cette pratique est total et effectif. Toutefois, comme l'exemple ci-haut provenant de la France l'illustre, cette pratique se transforme et devient davantage clandestine. Au moins, peut-on espérer que le changement est en branle.

C'est un exploit, une prouesse d'avoir la chance de vivre à une époque où l'on a l'opportunité d'observer qu'en quelques décennies seulement, des actions citoyennes et gouvernementales nous permettent de venir au bout d'une pratique culturelle vieille de plusieurs millénaires.

Je conclus avec une note d'espoir provenant d'Obama : « Ne devenez pas cynique. Ne pensez jamais que vous ne pouvez pas faire une différence. »

Le comité UNICEF de l'UdeM en collaboration avec d'autres comités se penche en ce moment même sur la question avec la conférence « Excisions parlons-en ». Restez aux aguets, car d'autres événements en lien avec la cause d'Unicef auront lieu très prochainement.



Philippe Morneau
Correcteur en chef

Le ressentiment de plusieurs francophones affirmés face à l'avènement de l'anglais se fait toujours sentir et leurs craintes sont exacerbées au regard d'une certaine complaisance de la mère patrie : adoption d'anglicismes, voire de mots anglais, montée de l'enseignement en anglais dans les universités, diffusion culturelle anglophone par celle qui fut longtemps l'ennemie jurée de l'Angleterre, et j'en passe. Pour ceux et celles parmi vous qui détestent viscéralement l'anglais, consolez-vous en vous disant que cette « langue du yiable » disparaîtra inévitablement un jour, comme toute langue. Le français fera aussi ses adieux, mais pas de votre vivant, rassurez-vous. Comme des espèces vivantes, les langues naturelles naissent et meurent, et, entre ces deux extrémités temporelles, elles se bouffent entre elles, elles se sacrent des volées, elles génèrent une progéniture, et celles qui ont un passage marqué sur Terre influenceront celles qu'elles ont côtoyées.

Première langue seconde au monde, l'anglais prend le 3^e rang des langues avec le plus de locuteurs natifs après le mandarin (900M) et l'espagnol (470M) avec un bassin de 340M de personnes, mais le 2^e rang après le mandarin (1,3G) pour le nombre de locuteurs L1 (langue première) et L2 (langue seconde) combinés avec 940M de locuteurs. Il y a donc 600M de personnes qui ont l'anglais pour L2; 140M ont plutôt le français, faisant du français la 4^e langue avec le plus de locuteurs en langue seconde, après l'anglais, le mandarin et le malais. Le français est donc en 10^e position des langues avec le plus de locuteurs L1 + L2 dans le monde, mais l'anglais en a quatre fois plus et ce facteur ne s'enlève pas pour baisser vu la dominance de l'anglais en affaires, en science et en arts. L'anglais est aussi la langue la plus utilisée sur le web (et de loin), et la langue nationale de la seule superpuissance mondiale (pour un

p'tit bout). Ce n'est qu'une question de temps avant que l'anglais ne rafle la 1^{re} place au palmarès des langues ayant le plus d locuteurs, d'autant plus que les pays émergents accordent une importance accrue à l'apprentissage de l'anglais, dont la maîtrise, combinée à une bonne éducation, constitue pour plusieurs un passeport pour se sortir de la pauvreté.

L'anglais est somme toute une langue facile à apprendre. Ses difficultés résident surtout dans l'orthographe et la prononciation, toutes deux irrégulières. Mais la régularité de la plupart de ses conjugaisons et sa dérivation vers les temps passé et futur posent relativement peu de problèmes; l'absence de genre, de cas, de subjonctif et de formule de politesse ne fait que simplifier le tout. De plus, l'anglais utilise l'alphabet latin, lequel est aussi utilisé par plus d'un milliard de locuteurs ayant une L1 autre que l'anglais (les langues latines et germaniques, le turc et le vietnamien), catalysant son apprentissage en tant que L2. Avec l'incroyable volume de culture anglophone diffusée à travers le monde, la primordiale exposition à la langue n'est pas un problème.

Ce sont probablement la signature du Traité de Paris en 1763, dans lequel la France céda presque tout son territoire nord-américain à l'Angleterre, conjugué à l'avènement moderne de la machine culturelle et migratoire états-unienne qui vit le jour 14 ans plus tard, qui ont constitué le tuteur de l'arbre de la langue anglaise dont les racines pousseront finalement plus rapidement que le bambou chinois, consacrant l'anglais la *lingua franca*.

Devant un tel pronostic favorable à l'anglais, cette dernière a-t-elle des concurrentes averties prêtes à la surpasser dans la course de la sociolinguistique évolutionniste? L'on pourrait considérer le mandarin vu sa 1^{re} place en nombre de locuteurs, mais les prévisions démographiques indiquent que la population chinoise a presque atteint un maximum au XXI^e siècle. Le mandarin demeure réputé très difficile à apprendre pour les locuteurs natifs de langues indo-européennes passé un jeune âge. Bien que la langue soit simplifiée par une absence de déterminants, de conjugaisons, de genres et de pluriels, elle est complexifiée par ses quatre tons, sa calligraphie et la mémorisation nécessaire d'une multitude de caractères.

L'espagnol, le portugais, l'arabe, le hindi, l'ourdou, le bengali et l'indonésien demeurent les compétiteurs potentiels les plus sérieux vu la population croissante en Amérique latine espagnole, au Brésil, dans le monde arabe, en Inde, au Pakistan, au Bangladesh et en Indonésie, respectivement. Le portugais et l'hindi ont chacun été proposés comme futures langues officielles de l'ONU et on tente d'étendre la reconnaissance de ces langues dans d'autres institutions internationales. L'arabe connaîtra un gain important de locuteurs, mais la difficulté de la langue et la grande diversité de ses dialectes forment des freins tout aussi importants.

Toujours est-il que l'émergence de ces régions produit non seulement un plus grand nombre de locuteurs en L1, mais incite également des locuteurs potentiels en L2 et L3 à apprendre la langue, généralement pour les besoins d'un emploi, en vue de booms économiques importants dans ces régions. Le nombre de locuteurs du français montera aussi en flèche au cours du XXI^e siècle suivant l'explosion démographique prévue de l'Afrique subsaharienne. La mondialisation favorisera aussi l'émergence de villes cosmopolites où l'apprentissage des langues risque de se faire plus facilement vu une plus grande accessibilité aux communautés ayant pour L1 celle qu'on cherche à maîtriser. Je considère ce facteur beaucoup plus pesant dans l'évaluation de la croissance du nombre de locuteurs d'une langue que, par exemple, un développement hyper rapide de la technologie liée à l'apprentissage des langues.

En effet, aussi pratique puisse-t-elle être, le contact humain direct dans l'apprentissage d'une langue reste le meilleur atout pour développer ses capacités linguistiques. Toutefois, il faut reconnaître l'apport de la technologie en ce qu'elle permet la pratique à toute heure, à son rythme, tout en réduisant le facteur gêne. La confection de programmes d'apprentissage en réalité virtuelle connaîtra un développement retentissant dans les prochaines décennies, et je prédis que les interactions linguistiques deviendront pas mal *in d'ici* peu.

Ainsi, la distribution des langues naturelles sur le plan des locuteurs est-elle si importante? Gardons en tête qu'avec les progrès récents et à venir en traitement de la voix et en traduction, ce n'est qu'une question de temps (convenons que ce n'est pas pour la semaine prochaine) avant que vous ayez votre traduction instantanée lors d'une conversation avec un étranger qui ne parle pas votre langue. Ne vous attendez pas à de la télépathie de votre vivant non plus. Il faut admettre que bien que sorti tout droit de la science-fiction, le pouvoir de communiquer de manière possiblement abstraite par la pensée, ça serait pas pire pantoute. Entre temps, les polyglottes sont toujours les bienvenus. Outre les effets bénéfiques démontrés pour le cerveau et de meilleures opportunités de carrière, l'apprentissage d'au moins une seconde langue ne fera qu'étendre votre expérience humaine et, surtout, accroître votre liberté.

FENÊTRE VIVALDIENNE À QUATRE CARREAUX PREMIÈRE PARTIE

L'Arbre des Songes

Des plus vastes panoramas aux éclats vifs
Aux fresques vivantes de la moisson
S'envole notre lettre d'oiseaux fugitifs
Voltigeant, bien au-delà de l'horizon

À cet arbre de vie dépouillé de sa chair
Dont l'écorce givrée devient meurtrie de plaies
Dénudé de son manteau transpercé par l'air
Trahisant ses longs doigts du gouffre des forêts

Dans le torrent qui écorche les cieux
Des poignards s'abattent sur son corps pétrifié
Le froid arrachant son dernier souffle d'idées
Des larmes noyant le ciel des adieux

Une pluie de feuilles venant altérer
Une soif indissociable de pensées
Attendre sa résurrection, son retour
Loin de moi, le chant de gloire des beaux jours

Par Rytram